



Parc Haute Vallée de  
naturel régional  
**Chevreuse**

## ATLAS DE LA BIODIVERSITE — SAINT-REMY-L'HONORE

**Ecolo GIE**  
Groupement d'Intérêt Ecologique !



Financé  
par



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Financé par  
l'Union européenne  
NextGenerationEU

JUN 2024

**Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse**  
Château de la Madeleine - Chemin Jean Racine - 78 472 CHEVREUSE  
cedex.

Intégration des données :

Insectes : OPIE



Réalisation :  
**Ecolo GIE**  
27 rue Paul Doumer- 94520 Périgny-sur-Yerres  
contact@ahecologie.fr

Fanny HARINCK | Expertise Entomofaune  
Raphaël VANDEWEGHE | Expertise Entomofaune  
Alexis BORGES | Expertise Entomofaune  
Valentin DELPIERRE et Hugo JOSSE | (Service civique)

  
**Ecolo GIE**  
Groupement d'Intérêt Ecologique I

Chiroptères : Alcathoé & Bureau d'études Lea Dufrêne

Aurélien HUGUET		Direction d'étude
Raphaël ZUMBIHL		Expertise flore
Caroline FARVACQUES		Expertise flore
Pierre RIVALLIN		Expertise oiseaux et reptiles
Johann SZCZESNY		Expertise reptiles
Amandine DOUILLARD		Traitement de données et SIG

Léa DUFRENE		Expertise chiroptères
Quentin ROUY		Expertise chiroptères



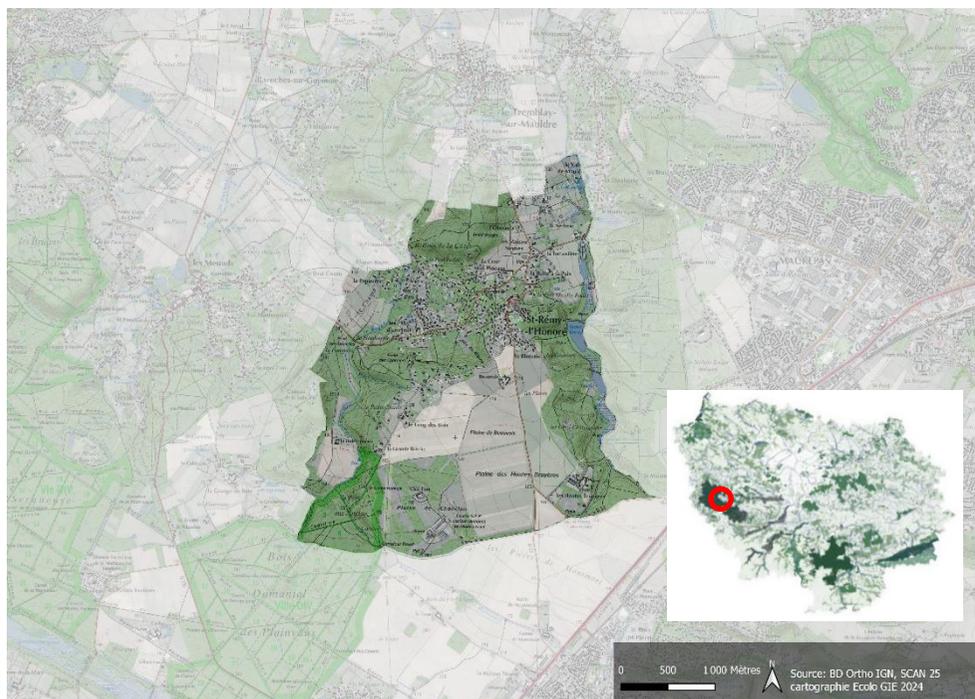
## SOMMAIRE

Contexte .....	4	Espèces patrimoniales .....	28
Zone d'étude.....	4	Reptiles.....	30
Données géographiques.....	5	Liste des espèces de reptiles recensées .....	30
Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).....	5	Espèces patrimoniales .....	30
Zonages réglementaires .....	7	Oiseaux .....	33
Natura 2000 .....	7	Liste des espèces nicheuses présentes sur la commune de Saint-Rémy- l'Honoré .....	33
Arrêté de Protection de Biotope (APB) .....	7	Espèces patrimoniales .....	36
Réserve Naturelle Nationale (RNN) et Régionale (RNR).....	7	Chiroptères .....	41
Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF).....	7	Localisation des points d'écoute .....	41
Réserve Biologique Dirigée (RBD) .....	9	Liste des espèces de chiroptères recensés .....	42
Biodiversité communale .....	11	Espèces remarquables.....	43
Données bibliographiques.....	11	Sites remarquables et d'intérêts.....	49
Méthode d'inventaire .....	13	Pistes d'actions par site .....	52
Méthode d'analyse .....	14	Pistes d'actions par enjeu.....	54
Périodes d'inventaires.....	14	Plan d'actions.....	55
Flore .....	15		
espèces patrimoniales.....	16		
Liste des espèces patrimoniales.....	16		
Espèces remarquables.....	17		
Liste des espèces remarquables .....	17		
Insectes.....	22		
Liste des espèces d'insectes présentes sur la commune .....	23		

# CONTEXTE

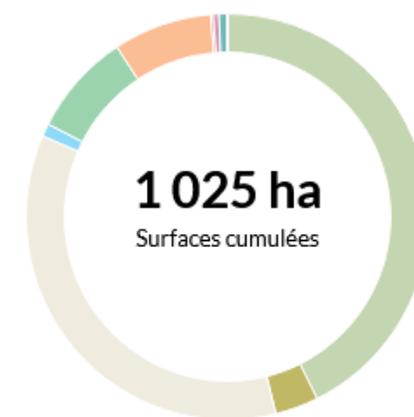
## ZONE D'ETUDE

La commune de Saint-Rémy-l'Honoré se situe à un peu moins de 30 kilomètres au sud-ouest de Paris, dans le département des Yvelines.



La commune de Saint-Rémy-l'Honoré repose en sa partie sud sur le plateau des Essarts, majoritairement cultivé et avec des boisements cynégétiques sur la plaine de Chatillon. Ce plateau est entaillé par deux vallons limitrophes où prennent source le Guyon à l'ouest et la Mauldre à l'Est. Ces vallons hébergent une grande partie de la biodiversité communale avec boisements, zones humides et prairies. A l'extrémité du coteau nord se tient le village de Saint-Rémy suivi par une petite plaine d'érosion dans les sables de Fontainebleau puis une butte témoin boisée.

### COMMUNE DE SAINT-RÉMY-L'HONORÉ



- 1. Forêts
- 2. Milieux semi-naturels
- 3. Espaces agricoles
- 4. Eau
- 5. Espaces ouverts artificialisés
- 6. Habitat individuel
- 7. Habitat collectif
- 8. Activités
- 9. Equipements
- 10. Transports
- 11. Carrières, décharges et chantiers

# DONNEES GEOGRAPHIQUES

## SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) et le Conseil régional d'Ile-de-France ont adopté le SRCE le 21 octobre 2013 (arrêté préfectoral n°2013294-0001). Etant le garant de la mise en place de la trame verte et bleue à l'échelle régionale, il doit pouvoir être en mesure d'identifier les différentes entités qui composent la trame verte et bleue, hiérarchiser les enjeux régionaux de préservation de ces continuités écologiques à l'aide d'un plan d'action stratégique, et enfin proposer des outils adaptés pour les opérations de restauration et préservation des continuités écologiques. Le SRCE est un document cadre qui oriente les stratégies et les projets des collectivités territoriales, de l'Etat, et qui s'impose à eux dans un contexte de prise en compte. De fait, le SDRIF, les SCoT, PLU, etc. doivent prendre en compte les préconisations du SRCE au cours de leur élaboration ou révision. Pratiquement, il identifie à partir de quatre sous-trames représentant les principaux habitats naturels franciliens (sous-trame boisée, sous-trame herbacée, sous-trame grande culture, sous-trame milieux aquatiques et corridors humides) les réservoirs de biodiversité, les principaux corridors à préserver ou restaurer, ainsi que les obstacles et points de fragilité.

**La commune de Saint-Rémy-l'Honoré est directement concernée par les prescriptions du SRCE. Au niveau du secteur Les Pâtis d'en haut, sur les abords du ru le Guyon, se trouve un secteur de concentration de mares et mouillères d'intérêt majeur. Le nord de la commune est concerné par un corridor de la sous trame arboré qui traverse le bois de la Côte. Ce boisement est marqué par des lisières agricoles d'intérêt majeur. Enfin, la Mauldre, qui marque la limite communale est, est identifiée comme un corridor multitrane qu'il faut préserver.**

**La commune de Saint-Rémy-l'Honoré occupe une position centrale non négligeable.**

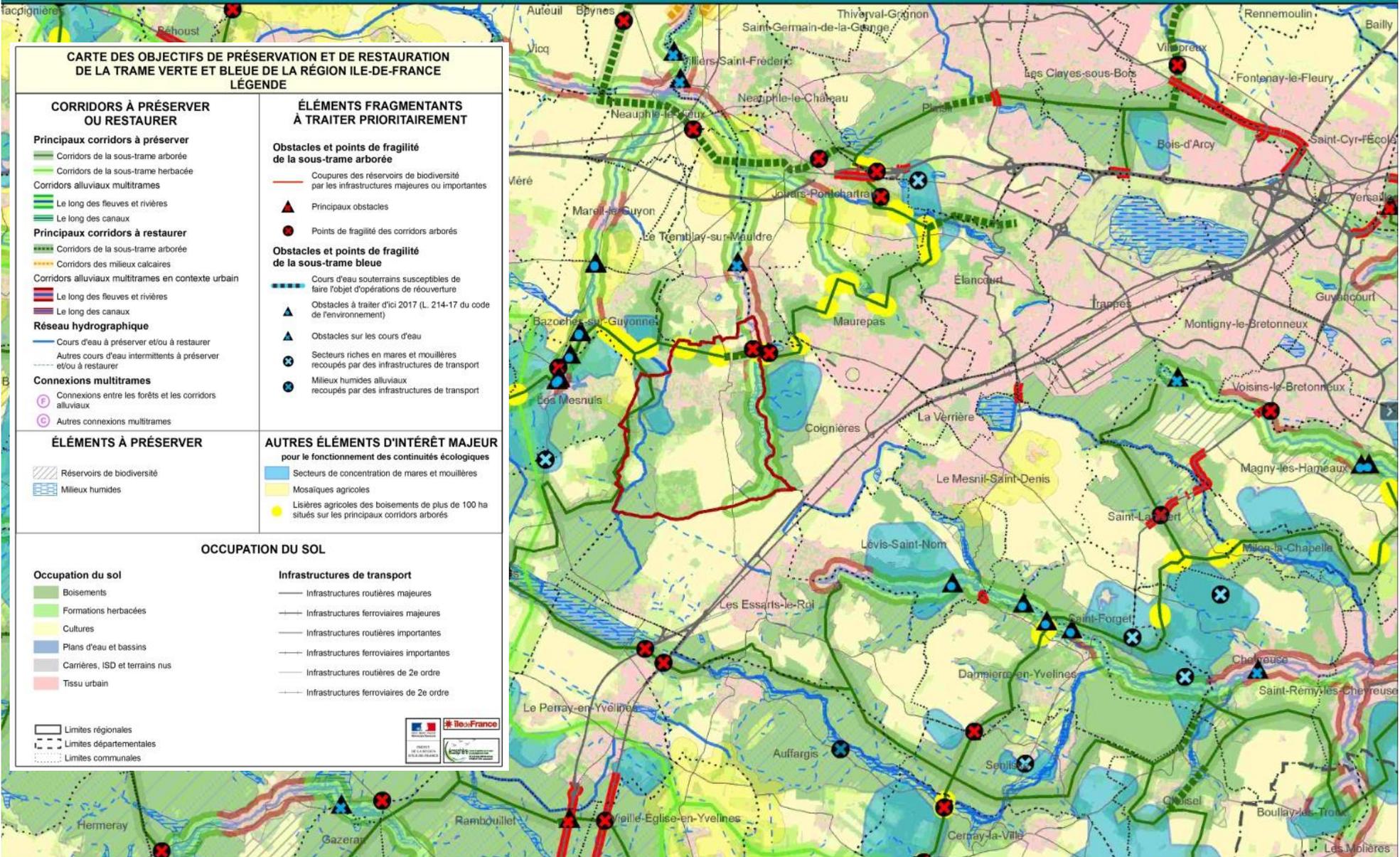
# SRCE Île-de-France : Objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue pour la commune de Saint-Rémy-l'Honoré - 78576

**CARTE DES OBJECTIFS DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE**

**LÉGENDE**

<p><b>CORRIDORS À PRÉSERVER OU RESTAURER</b></p> <p><b>Principaux corridors à préserver</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Corridors de la sous-trame arborée</li> <li>Corridors de la sous-trame herbacée</li> <li>Corridors alluviaux multitrames</li> <li>Le long des fleuves et rivières</li> <li>Le long des canaux</li> </ul> <p><b>Principaux corridors à restaurer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Corridors de la sous-trame arborée</li> <li>Corridors des milieux calcaires</li> <li>Corridors alluviaux multitrames en contexte urbain</li> <li>Le long des fleuves et rivières</li> <li>Le long des canaux</li> </ul> <p><b>Réseau hydrographique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cours d'eau à préserver et/ou à restaurer</li> <li>Autres cours d'eau intermittents à préserver et/ou à restaurer</li> </ul> <p><b>Connexions multitrames</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Connexions entre les forêts et les corridors alluviaux</li> <li>Autres connexions multitrames</li> </ul>	<p><b>ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS À TRAITER PRIORITAIREMENT</b></p> <p><b>Obstacles et points de fragilité de la sous-trame arborée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coupures des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes</li> <li>Principaux obstacles</li> <li>Points de fragilité des corridors arborés</li> </ul> <p><b>Obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'opérations de réouverture</li> <li>Obstacles à traiter d'ici 2017 (L. 214-17 du code de l'environnement)</li> <li>Obstacles sur les cours d'eau</li> <li>Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport</li> <li>Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport</li> </ul>		
<p><b>ÉLÉMENTS À PRÉSERVER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réservoirs de biodiversité</li> <li>Milieux humides</li> </ul>	<p><b>AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT MAJEUR pour le fonctionnement des continuités écologiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Secteurs de concentration de mares et mouillères</li> <li>Mosaïques agricoles</li> <li>Lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situés sur les principaux corridors arborés</li> </ul>		
<p><b>OCCUPATION DU SOL</b></p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"> <p><b>Occupation du sol</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Boisements</li> <li>Formations herbacées</li> <li>Cultures</li> <li>Plans d'eau et bassins</li> <li>Carrières, ISD et terrains nus</li> <li>Tissu urbain</li> </ul> </td> <td style="width: 50%;"> <p><b>Infrastructures de transport</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Infrastructures routières majeures</li> <li>Infrastructures ferroviaires majeures</li> <li>Infrastructures routières importantes</li> <li>Infrastructures ferroviaires importantes</li> <li>Infrastructures routières de 2e ordre</li> <li>Infrastructures ferroviaires de 2e ordre</li> </ul> </td> </tr> </table>		<p><b>Occupation du sol</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Boisements</li> <li>Formations herbacées</li> <li>Cultures</li> <li>Plans d'eau et bassins</li> <li>Carrières, ISD et terrains nus</li> <li>Tissu urbain</li> </ul>	<p><b>Infrastructures de transport</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Infrastructures routières majeures</li> <li>Infrastructures ferroviaires majeures</li> <li>Infrastructures routières importantes</li> <li>Infrastructures ferroviaires importantes</li> <li>Infrastructures routières de 2e ordre</li> <li>Infrastructures ferroviaires de 2e ordre</li> </ul>
<p><b>Occupation du sol</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Boisements</li> <li>Formations herbacées</li> <li>Cultures</li> <li>Plans d'eau et bassins</li> <li>Carrières, ISD et terrains nus</li> <li>Tissu urbain</li> </ul>	<p><b>Infrastructures de transport</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Infrastructures routières majeures</li> <li>Infrastructures ferroviaires majeures</li> <li>Infrastructures routières importantes</li> <li>Infrastructures ferroviaires importantes</li> <li>Infrastructures routières de 2e ordre</li> <li>Infrastructures ferroviaires de 2e ordre</li> </ul>		

Limites régionales  
 Limites départementales  
 Limites communales



©Natureparif 2016

Sources : SRCE-IDF, IGN®, Ecosphère - Septembre 2013

## ZONAGES REGLEMENTAIRES

### NATURA 2000

La commune de Saint-Rémy-l'Honoré est directement concernée par un site Natura 2000, il s'agit de la Zone de Protection Spéciale du **Massif de Rambouillet et zones humides proches** (FR1112011).

Le massif de Rambouillet est un espace NATURA 2000 au titre de zone de protection spéciale (ZPS) depuis avril 2006. La ZPS recouvre 22 000 hectares avec près de 14 000 hectares de forêt domaniale, répartis sur les départements des Yvelines (96%) et de l'Essonne (4%). Historiquement, le massif de Rambouillet appartenait à un espace plus vaste qui englobait la forêt de l'Yveline et le massif de Fontainebleau. Une partie du massif de Rambouillet actuel se trouve dans le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Le massif est traversé par 7 cours d'eau qui ont participé au façonnage du plateau, il y a également tout un réseau hydraulique historique, élaboré par Louis XIV, qui vient alimenter les jardins du Château de Versailles.

La richesse biologique est élevée en raison de la diversité des habitats présents (zones humides, landes, forêt caducifoliée (80%), etc.), principalement en ce qui concerne l'avifaune.

### ARRETE DE PROTECTION DE BIOTOPE (APB)

**Il n'y a aucun Arrêté de Protection de Biotope sur la commune ou à proximité.** Le plus proche se situe sur la commune de Forge-les-Bains à plus de 18km à l'est, l'Étang de Baleine et Brûle-doux – FR3800590.

## RESERVE NATURELLE NATIONALE (RNN) ET REGIONALE (RNR)

La commune de Rochefort-en-Yvelines n'est pas directement concernée par une Réserve Naturelle Nationale ou régionale. La plus proche se situe à un peu plus de 2 kilomètres au sud, la RNN **Etangs et rigoles d'Yveline – FR3600184**.

Cette réserve de plus de 310 hectares intègre l'ancienne réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Située sur l'étang de Saint-Quentin au sein de l'Île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines, la réserve fait partie du vaste réseau hydraulique aménagé sous le règne de Louis XIV. La richesse du patrimoine naturel de la réserve est conjointement liée à la grande variabilité des habitats naturels qui la compose et plus particulièrement aux habitats liés aux milieux humides et aquatiques.

## ZONE NATURELLE D'INTERET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique sont des secteurs qui présentent un fort potentiel écologique. Ces zones sont définies à la suite d'inventaires naturalistes nationaux et exhaustifs, validés par le MNHN et le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), qui mettent en avant la présence d'espèces remarquables selon plusieurs critères tels que la rareté, le degré de menace, le statut de protection, l'endémisme, etc. Les ZNIEFF constituent un moyen de hiérarchisation des enjeux du patrimoine naturel, qui s'appuie sur une bonne connaissance du territoire. Elles représentent un outil d'aide à la décision dans le cadre d'aménagement du territoire et de création de réserves naturelles.

Il en existe deux types :

- Les ZNIEFF de type I : il s'agit en général de sites de petites superficies, constitués d'espaces homogènes et qui abritent au moins une espèce ou un habitat déterminant. Le secteur peut également représenter un grand intérêt fonctionnel, mais ce critère seul ne peut suffire à définir une ZNIEFF.
- Les ZNIEFF de type II : il s'agit principalement de grands ensembles naturels (boisements, vallées, plateau, etc.) offrant de grandes potentialités en termes de biodiversité et de cohérence écologique et paysagère. Les ZNIEFF de type II peuvent inclure des ZNIEFF de type I.

La commune de Saint-Rémy-l'Honoré est directement concernée par 4 ZNIEFF (2 de type I et 2 de type II). A proximité se trouve 3 ZNIEFF de type I.

Dans l'ouest de la commune se trouve la ZNIEFF de type I **FR110030048 - Bois de la Talle et prairies du Long Champ** qui couvre une superficie de plus de 30 hectares. Cette Znieff concerne le versant ouest du cours du Guyon en amont et en aval du Pont des Ganches. La partie amont est à dominante forestière et traversée par une ligne à haute tension. Sous cette ligne, l'aulnaie marécageuse à grandes Lâiches est régulièrement coupée. La partie aval est plus ouverte et agricole, avec en particulier un coteau couvert de prairies naturelles, selon un gradient allant des prairies mésophiles au plus hygrophiles en bordure du Guyon. Qu'elles soient uniquement fauchées ou pâturées, ces prairies sont assez bien caractérisées par leur diversité floristique. Les espèces déterminantes recensées sont principalement des insectes.

A l'est cette fois nous retrouvons la ZNIEFF de type I **FR110001395 Vallon du petit et du grand étang** qui est une vaste zone humide en fond de vallon, au sein d'un massif forestier, composée d'étangs, d'aulnais et saulaies, et d'une queue d'étang occupée par une grande roselière inondée. Elle couvre une superficie de plus de 16 hectares. C'est dans ce fond de vallon que se situent les sources de la Mauldre

En limite communale se trouve **les mares du bois des Plainvaux et coteau de la Graineterie – FR110030043**, qui est une ZNIEFF de type I de plus de 90 hectares à cheval sur les communes des Bréviaires et des Essarts-le-Roi dans les Yvelines. Comprise dans l'enveloppe du site Natura 2000 (FR1112011) ainsi que de la ZNIEFF de type II Massif de Rambouillet nord-ouest, ce site est caractérisé par la présence en fond de vallon de la mare aux Canes, favorable à la flore humide, odonates, amphibiens, etc., et du coteau plus sec et thermophile de la Graineterie, favorables aux insectes.

Les **Bois tourbeux du Moulin blanc – FR110020387** est une ZNIEFF de type 1 d'environ 15 hectares qui se situe en limite communale est. Il s'agit d'un fond de vallon couvert par une aulnaie marécageuse et d'un versant boisé couvert par une chênaie acidiphile.

A environ 600m à l'ouest de la commune se trouve la **Zone bocagère du gros buisson - FR110030038** qui est une ZNIEFF de type I d'environ 27 hectares. Ce site bocager d'aspect traditionnel comporte des prairies pâturées et fauchées ponctuées de haies et des buissons d'épineux, de plusieurs mares ainsi que d'un fossé quasi permanent. Il s'agit d'une structure paysagère devenue relativement peu commune à l'échelle régionale qui abrite de nombreuses espèces d'intérêt, aussi bien les insectes, que les amphibiens, ou l'avifaune. Ce site intègre en outre un réseau plus vaste de zone herbacées participant à la cohésion de la trame verte reliant le Perray/les Bréviaires à la zone de Monfort-l'Amaury, corridor particulièrement nécessaire aux déplacements d'espèces sensibles. Le secteur abrite par ailleurs 6 mares bocagères.

La ZNIEFF de type II **Massif de Rambouillet nord-ouest – FR110001399**. D'un peu plus de 16 000 hectares, ce site présente un vaste ensemble majoritairement composé de chênaies-charmaies favorables à l'avifaune, ainsi que des landes sèches et ourlets thermophiles propices à des cortèges entomologiques originaux pour la région. Ce site est également en partie un site Natura 2000 (FR1112011), et comprend dans son emprise plusieurs ZNIEFF de type I.

Le **Bois des Hautes bruyères – FR110001394** est une ZNIEFF de type 2 de plus de 380 hectares qui est composé d'un boisement dominé par de la chênaie acidiphile, traversé par un vallon humide incluant des étangs la rivière Mauldre prend sa source au sein de ce vallon.

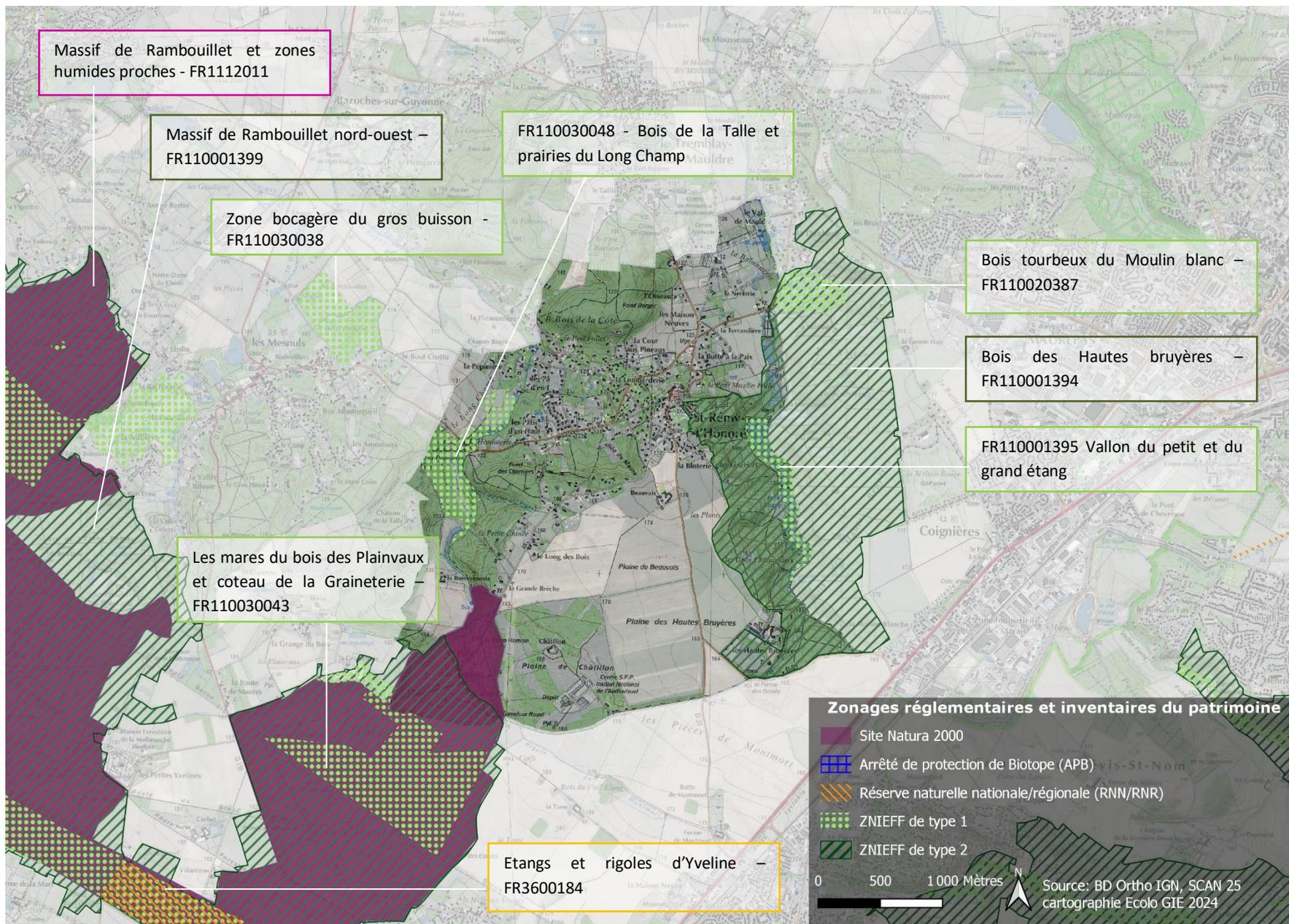
## RESERVE BIOLOGIQUE DIRIGEE (RBD)

Dans chaque forêt, les forestiers concilient plusieurs usages : protection de la biodiversité, production de bois, accueil du public et prévention des risques naturels. Ainsi, les forêts gérées par l'Office national des forêts (ONF) s'inscrivent dans une stratégie de gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques.

Les réserves biologiques ont été reconnues par la Stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP) 2009-2019 comme l'un des quatre statuts permettant de classer un territoire terrestre sous statut de protection forte. Elles contribuent aux objectifs de la Stratégie nationale des aires protégées 2020-2030, visant à placer 10% du territoire sous protection forte. Les RBD se trouvent en milieu forestier ou associé à la forêt (par exemple les landes, mares, tourbières et dunes), l'ONF y applique une gestion particulière pour la conservation d'espèces ou de milieux naturels rares et vulnérables.

Sur la commune de Saint-Rémy, nous retrouvons la **Mare aux cannes** en limite communale sud. A plus de 2.5km à l'ouest se trouve **les Mares moussues et la Porte Baudet**, au sud à environ 2.5km se trouve **les étangs de Hollande**.

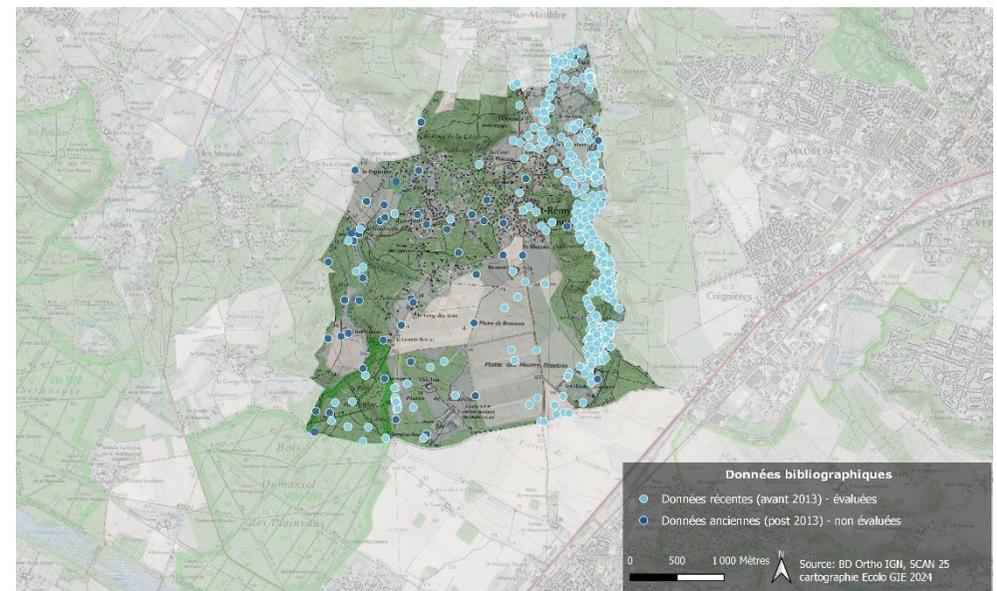
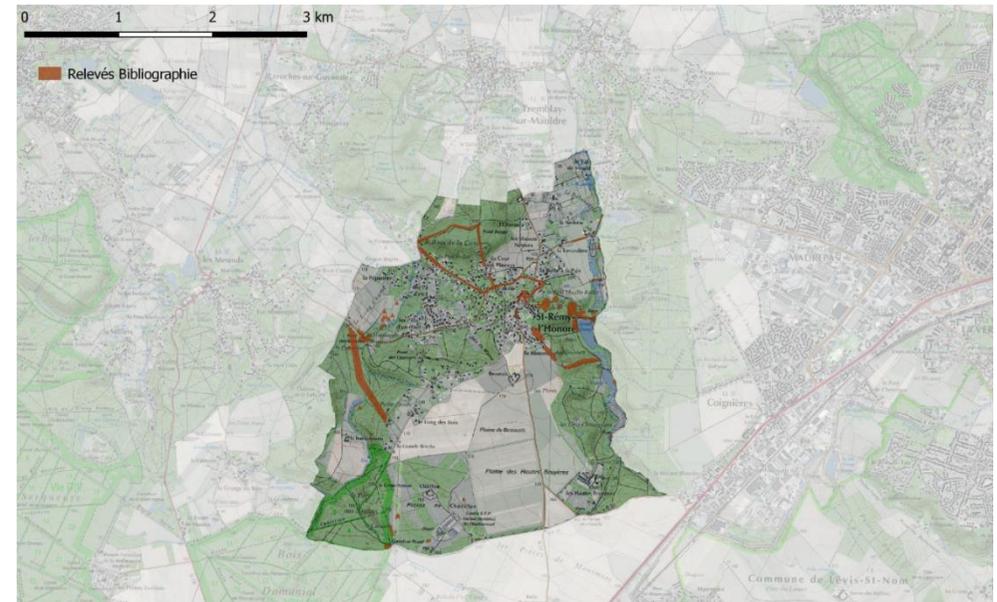
Zonage réglementaire	Nom du site	Site concerné/Distance par rapport au site
Natura 2000	Massif de Rambouillet et zones humides proches - FR1112011	oui
APB	Etang de Baleine et Brûle-doux – FR3800590	18km à l'est
RNN	Etangs et rigoles d'Yveline – FR3600184	2km au sud
ZNIEFF de type I	FR110030048 - Bois de la Talle et prairies du Long Champ	oui
ZNIEFF de type I	FR110001395 Vallon du petit et du grand étang	oui
ZNIEFF de type I	Les mares du bois des Plainvaux et coteau de la Graineterie – FR110030043	Limite communale
ZNIEFF de type I	Bois tourbeux du Moulin blanc – FR110020387	Limite communale
ZNIEFF de type I	Zone bocagère du gros buisson - FR110030038	600m à l'ouest
ZNIEFF de type II	Massif de Rambouillet nord-ouest – FR110001399	oui
ZNIEFF de type II	Bois des Hautes bruyères – FR110001394	oui
RBD	Mare aux cannes	Limite communale
RBD	Mares moussues	2.5km à l'ouest
RBD	Porte Baudet	2.5km à l'ouest
RBD	Etangs de Hollande	2.5km au sud

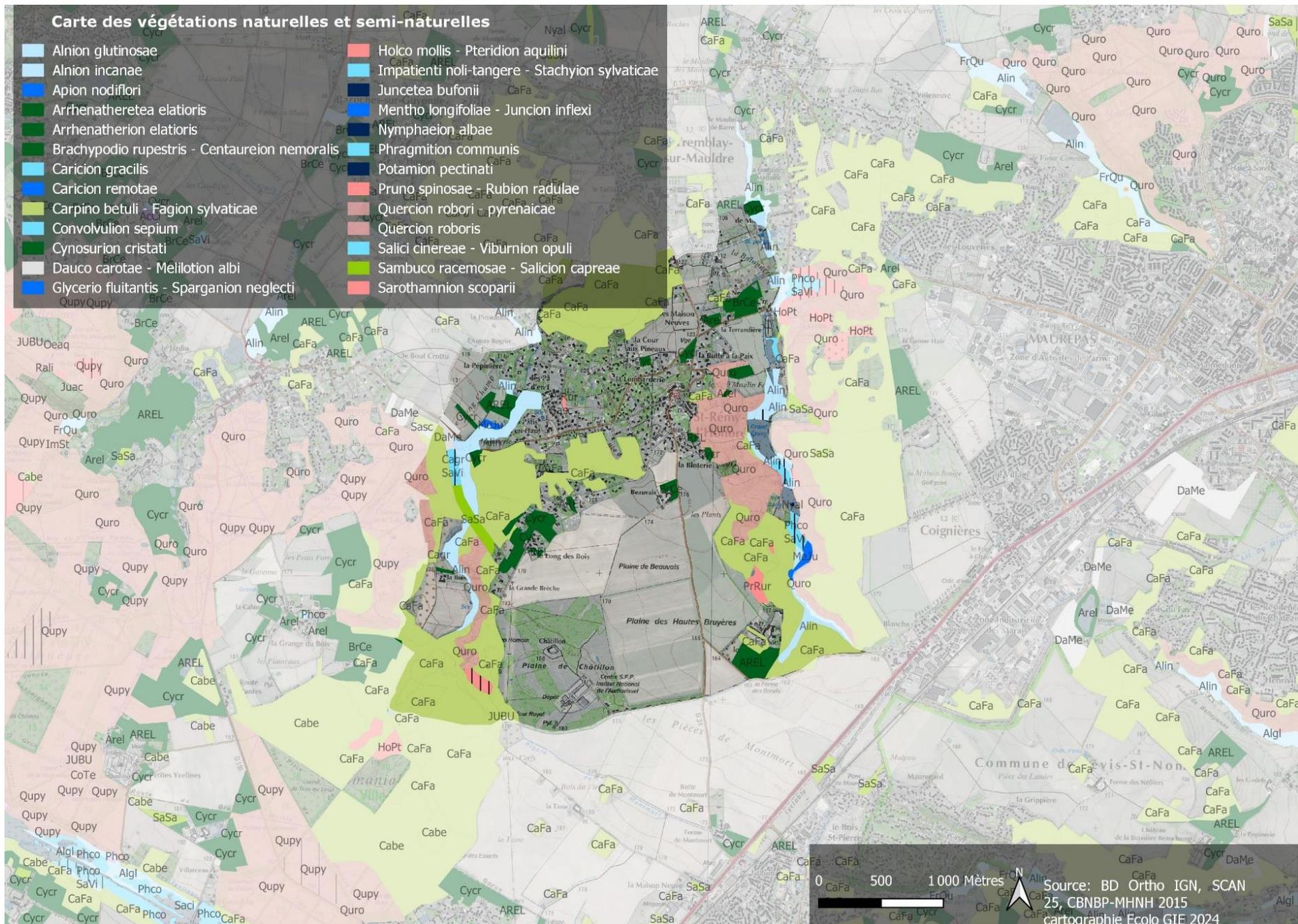


# BIODIVERSITE COMMUNALE

## DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

- Une demande d'extraction des données flore du CBNBP a été faite. Une partie seulement des données est géolocalisée. Les données les plus anciennes datent de 1896 avec un total de 447 taxons pour la commune.
- Une demande d'extraction de la base de données Geonat'IdF a été faite auprès de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB). La base francilienne mentionne près de 3 000 données sur la commune, dont plus de 2 300 données sont post 2013 et seront intégrées dans l'analyse. Les données couvrent un pas de temps allant de 1985 à 2022.
- Le programme « Habitats naturels et semi-naturels de l'Île-de-France » du CBNBP a été lancé dès 2006. Il a pour but de cartographier au 1/10000<sup>ème</sup> les végétations naturelles et semi-naturelles sur l'ensemble du territoire régional. Au total, près de 340 000 ha ont été cartographiés à l'échelle régionale, dont 74 000 ha ont pu être cartographiés sur le terrain.
- Le PNR a fourni des données complémentaires issues de suivis chiroptérologiques. Les données ont été intégrées aux résultats.





# METHODE D'INVENTAIRE

**Flore** : Compte tenu de la taille de la commune, des choix ont été fait sur les secteurs à prospecter. Les sites retenus correspondent aux milieux les moins prospectés, des milieux ouverts et prairies avant fauche, des zones de pelouses avant dessiccation, les villages, cimetières et milieux agricoles ainsi que les zones humides et forestières. L'objectif était d'échantillonner un maximum de milieux différents afin d'apporter une image réaliste de la diversité floristique.

**Insectes** : L'objectif de l'étude est de tendre vers l'exhaustivité des espèces potentiellement présentes. Les taxons étudiés sont : Lépidoptères (rhopalocères et hétérocères), odonates et orthoptères. Un protocole type « Chronoventaire » (DUPONT, 2014) a été mis en place, permettant de détecter le plus grand nombre d'espèces sur la commune. Les espèces sont notées par tranches de cinq minutes (formant un rang), lors d'une prospection libre du site délimité en amont. La session d'observation dure au minimum vingt minutes, commence lorsque la première espèce est observée et s'arrête lorsque quinze minutes se sont écoulées depuis l'observation d'une dernière espèce, soit trois rangs. Les individus seront capturés au filet au besoin afin d'être identifiés à l'aide d'un guide d'identification. Le chronomètre sera alors mis en pause le temps de la détermination. L'individu sera ensuite relâché et l'opérateur poursuivra le protocole en relançant le chronomètre. Tous les individus capturés sont identifiés et dénombrés, avant d'être relâchés sur site (sauf cas exceptionnels).

Les espèces sont alors détectées grâce à l'utilisation de trois techniques conjointement :

- La chasse à vue,
- Le fauchage de la végétation,
- L'écoute active des stridulations (pour les orthoptères).

Des méthodes complémentaires ont cependant été utilisées afin de détecter les espèces plus discrètes, telles que le battage de la végétation concernant les

orthoptères arboricoles, mais aussi la récolte et la détermination d'exuvies dans le cas des odonates permettant d'apporter des données complémentaires concernant l'autochtonie des espèces et potentiellement de détecter des espèces non observées au stade adulte.

Dans le cadre de ce protocole, les sessions d'inventaires sont réalisées sous des conditions favorables à la détection des espèces, soit :

- Entre 9h et 16h pour les rhopalocères et orthoptères, entre 10h et 17h pour les odonates,
- Une température supérieure à 14°C en plaine avec un temps ensoleillé et faiblement nuageux OU minimum 17°C en plaine par temps nuageux (au maximum 50% de couverture nuageuse pour les rhopalocères et orthoptères, 75% pour les odonates),
- Un vent inférieur à 30 km/h pour les rhopalocères et orthoptères et 38km/h pour les odonates (correspond à une force visualisée par les branches des arbres qui plient et un soulèvement de poussière lors de rafales)
- Absence de pluie

**Cas des hétérocères** : Les chasses de nuit ont été effectuées durant les périodes les plus favorables aux déplacements en vol des Hétérocères nocturnes. Les papillons étaient alors attirés à l'aide de lampes et de supports artificiels blancs sur lesquels ils se posent. Ces prospections ont commencé au crépuscule civil pour se terminer en moyenne 3h après le crépuscule astronomique. La plupart des insectes a pu être identifiée in situ (parfois pris en photo pour éventuelle confirmation), quelques-uns plus délicats (individus frottés par exemple) ou impossibles à identifier sur le terrain ont été conservés pour identification ultérieure au laboratoire (avec préparation de pièces génitales).

**Reptiles** : Recherche à vue. Les adultes actifs ou en thermorégulation ont été recherchés sur les sites ensoleillés. Les abris plus frais (pierriers, tas de bois) ont également été fouillés.

**Oiseaux** : Réalisation de points d'écoute de 10 min répartis de manière homogène sur la commune. Les espèces qui échappent généralement aux points d'écoute ont fait l'objet d'observations directes à l'aide de jumelles. Pour toute espèce patrimoniale découverte sur le site, une recherche approfondie des indices de reproduction a été effectuée. L'analyse porte sur les espèces observées en période de nidification, soit du 15 avril au 15 juillet.

**Mammifères chiroptères** : Réalisation de 4 points d'écoute sur 2 nuits dans la saison, soit au total 8 nuits d'enregistrements. Les détecteurs autonomes utilisés sont le SM4 Bat, SM Mini bat et le SM2 Bat. Les nuits ont été choisies avec une météo favorable à l'activité des chauves-souris : pas de pluie prévue, pas de prévisions de rafales de vent supérieures à 30 km/h, une température relativement clémente en début de nuit (>12°C dans le Bassin parisien). Utilisation du logiciel Batsound et Chirosurf pour l'analyse acoustique.

## METHODE D'ANALYSE

**Données bibliographiques** : Les données bibliographiques sont considérées modernes après 2003 (20 ans) pour la flore, et après 2013 pour la faune (10 ans).

### Espèce patrimoniale :

- Sont considérées comme espèces patrimoniales pour la flore les espèces sous statut de protection légale nationale ou régionale, ainsi que les espèces menacées en LR régionale (de quasi menacée à en danger critique).
- Pour la faune, sont considérées les espèces protégées et/ou menacées (quasi menacé à en danger critique)

- Les oiseaux, dont la majorité des espèces est protégée, sont considérées comme patrimoniales pour les espèces menacées (vulnérable ou en danger) en liste rouge IUCN régionale.

**Espèce remarquable** : Les espèces remarquables concernent la flore. Ne sont concernées que les espèces dont le statut de rareté est minimum Assez Rare (AR), non protégée, non menacée.

## PERIODES D'INVENTAIRES

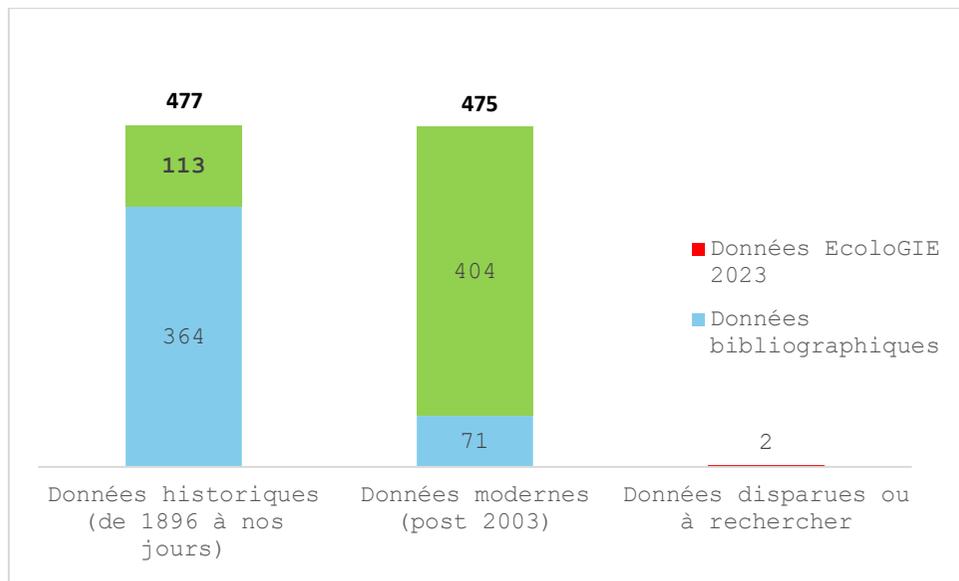
15 sessions de terrains de mai à septembre 2023

Date	Ecologue	Taxon
25/05/2023	Raphaël Vandeweghe	Insectes
29/05/2023– 02/06/2023	Raphaël Zumbiehl / Caroline Farvacques	Flore
07/06/2023	Pierre Rivallin	Reptiles
15/06/2023	Raphaël Vandeweghe / Fanny Harinck	Insectes
30/06/2023	Johann Szczesny / Pierre Rivallin	Reptiles Oiseaux
15/06/2023– 31/07/2023	Quentin Rouy / Léa Dufrene	Chiroptère
12/07/2023	Fanny Harinck	Insectes
19/07/2023	Alexis Borges	Insectes nocturnes
27/07/2023	Pierre Rivallin	Oiseaux
06/08/2023– 11/08/2023	Raphaël Zumbiehl / Caroline Farvacques	Flore
08/08/2023	Raphaël Vandeweghe	Insectes
16/08/2023	Pierre Rivallin	Oiseaux
15/08/2023– 30/09/2023	Quentin Rouy / Léa Dufrene	Chiroptère
06/09/2023	Fanny Harinck	Insectes
07/09/2023	Alexis Borges	Insectes nocturnes

# FLORE

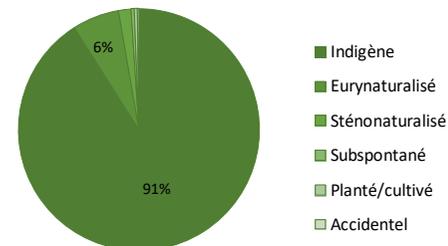
La donnée bibliographique la plus ancienne date de 1896. Au total, **447** taxons ont été cités sur la commune depuis, dont **113 découverts** en 2023 par Ecolo GIE.

Depuis 2003, 475 taxons ont été relevés, dont 71 n’ont pas été revus en 2023. 2 données antérieures à 2003 n’ont pas été réactualisées et peuvent concerner des taxons potentiellement disparus de la communes (ou très rares à rechercher).

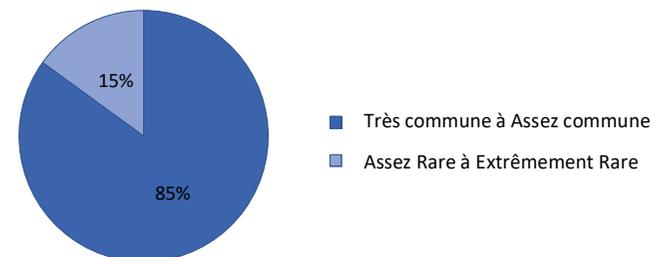


## Statistiques des données post 2003

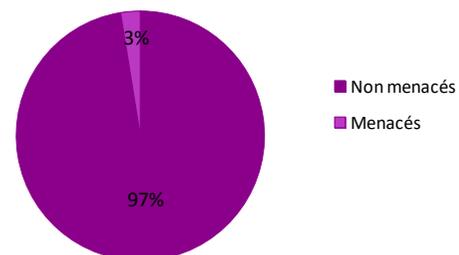
### Statuts d'indigénat



### Indices régionaux de rareté



### Indices régionaux de vulnérabilité (IUCN)



## ESPECES PATRIMONIALES

Depuis 1896, 13 (3 %) taxons d'intérêt patrimonial fort ont été recensés sur la commune. 12 ont été vus depuis 2003.

**8 Nouveaux** taxons observés en 2023 : la Belladone (*Atropa bella-donna*) en danger d'extinction, typique des clairières de forêts plutôt basophiles, mésohydriques, *Persicaria mitis*, *Scorzonera humilis*, *Vicia lutea*, *Bromus racemosus*, *Sedum cepaea*, *Zanichellia palustris* et *Carex disticha*.

**1 donnée exceptionnelle** et très récentes (hors tableau) communiquée par le PNR de Chevreuse : l'Orchis grenouille (*Dactylorhiza viridis* (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase) dans une prairie humide. Cette espèce autrefois largement signalée ne possède que deux stations connues en Ile de France.

Nombre de taxons / 2003	R Reg	PN	PR	LRNat	LRReg	ZNIEFF
12 taxons >2003	8 RR	0 PN	2 PR	12 LC	1 CR	8 Det
	2 R				1 EN	
	2 AR				6 VU	
					2 NT	
1 taxon <2003	1 RR	0 PN	1 PR	1 LC	1 VU	1 Det



*Atropa belladonna*

## LISTE DES ESPECES PATRIMONIALES

Taxons bénéficiant d'un statut de protection ou d'une vulnérabilité ≥ à NT

### Données postérieures à 2003

EcoloGIE	CBNBP	Nom latin	Nom français	R Reg	PN	PR	LRNat	LRReg	ZNIEFF
2023		<i>Atropa bella-donna</i>	Belladone	RR			LC	EN	X
2023	2018	<i>Dactylorhiza majalis</i>	Dactylorhize de mai	RR			LC	CR	X
	2008	<i>Groenlandia densa</i>	Potamot dense	RR			LC	VU	X
2023		<i>Persicaria mitis</i>	Renouée douce	RR			LC	VU	X
2023		<i>Scorzonera humilis</i>	Scorsonère des prés	RR			LC	VU	X
2023		<i>Vicia lutea</i>	Vesce jaune	RR			LC	VU	
2023		<i>Bromus racemosus</i>	Brome en grappe	RR			LC	VU	
2023		<i>Sedum cepaea</i>	Orpin pourpier	RR			LC	VU	
	2008	<i>Orchis mascula</i>	Orchis mâle	R			LC	NT	X
2023		<i>Zanichellia palustris</i>	Zanichellie des marais	AR		PR	LC	LC	
2023		<i>Carex disticha</i>	Laïche distique	R			LC	NT	X
2023	2015	<i>Polystichum aculeatum</i>	Polystic à aiguillons	AR		PR	LC	LC	X

### Données antérieures à 2003

CBNBP	Nom latin	Nom français	R Reg	PN	PR	LRNat	LRReg	ZNIEFF
1995	<i>Osmunda regalis</i>	Osmonde royale	RR		PR	LC	VU	X



*Coeloglossum viride* PNRC

## ESPECES REMARQUABLES

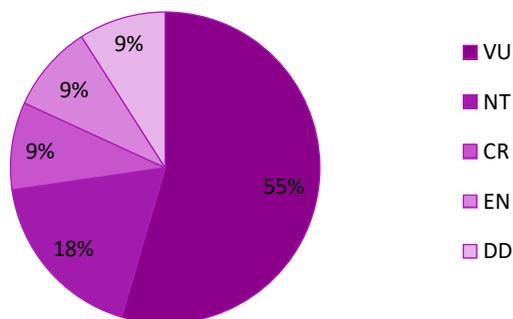
Depuis 1896, 21 (4,5%) taxons remarquables ont été recensés sur la commune. 19 (4 %) ont été vus depuis 2003. **11 Nouveaux** taxons observés en 2023.

Parmi eux, *Pilosella caespitosa* considérée comme très rare, naturalisée, dont l'aire d'origine est continentale, ou encore *Carex leersii*, assez rare dans la région, mais potentiellement sous observé.

Notons également l'observation de *Euphorbia cf. illirica* à l'état végétatif, en contexte de mégaphorbiaie, non connue en Ile de France, et nécessitant donc une confirmation.

Total	Nombre de taxons / 2003	R Reg	ZNIEFF
21 taxons		4 RRR	3 Det
	< 2003 = 1	3 RR	
	> 2003 = 20	13 R	
		1 AR	

### Indices régionaux de vulnérabilité (IUCN)



## LISTE DES ESPECES REMARQUABLES

Taxons non vulnérables, déterminants de ZNIEFF ou possédant un statut de rareté ≥ à R

EcoloGIE	CBNBP	Nom latin	Nom français	R Reg	ZNIEFF
2023		<i>Euphorbia cf. illirica</i>	Euphorbe velue	RRR?	
2023		<i>Pilosella caespitosa</i>	Piloselle gazonnante	RRR?	
	2008	<i>Callitriche palustris</i>	Callitriche des marais	RRR	
	1896	<i>Ervum gracile</i>	Vesce à fleurs lâches	RRR	
2023		<i>Hypericum x desetangsii</i>	Millepertuis de Desétangs	RR?	
	2008	<i>Callitriche hamulata</i>	Callitriche à crochets	RR	X
2023		<i>Carex leersii</i>	Laïche de Leers	RR	
2023		<i>Dryopteris affinis</i> subsp. <i>borreri</i>	Dryoptéris écailleux	R?	
2023		<i>Aphanes australis</i>	Alchémille oubliée	R	X
2023		<i>Ceratophyllum submersum</i>	Cornifle submergé	R	
2023		<i>Cyperus fuscus</i>	Souchet brun	R	
	2010	<i>Equisetum fluviatile</i>	Prêle des eaux	R	
2023		<i>Hieracium laevigatum</i>	Épervière lisse	R	
2023		<i>Melittis melissophyllum</i>	Mélitte à feuilles de Mélisse	R	
2023		<i>Myosotis discolor</i>	Myosotis bicolore	R	
2023	2019	<i>Myosotis laxa</i> subsp. <i>caespitosa</i>	Myosotis cespiteux	R	
2023	2018	<i>Najas marina</i>	Naïade majeure	R	
2023	2008	<i>Oxalis acetosella</i>	Pain de coucou	R	
	2010	<i>Spergularia rubra</i>	Sabline rouge	R	
2023	2013	<i>Stellaria alsine</i>	Stellaire des sources	R	
2023	2008	<i>Polystichum setiferum</i>	Polystic à frondes soyeuses	AR	X



*Ceratophyllum submersum* (J.L. Tasset Photoflora)

## Légende flore

**Indigène.** : Les taxons indigènes (autochtones ou spontanés) sont des plantes faisant partie du cortège « originel » de la flore d'un territoire, dans la période bioclimatique actuelle. Nous avons intégré dans ce groupe :

- Les plantes compagnes des cultures et autres plantes eurasiatiques qui ont suivi les flux migratoires humains (archéophytes), et ceci avant la mise en place des grands flux intercontinentaux (par convention 1492, date d'introduction des premières espèces venant d'Amérique).
- Les plantes néo-indigènes sont des plantes indigènes dans un territoire voisin du territoire considéré et qui sont en expansion d'aire et vont spontanément coloniser le territoire considéré.

**Eurynaturalisé** : Plante non indigène ayant colonisé un territoire nouveau à grande échelle. Nous considérerons un taxon comme eurynaturalisé s'il occupe, ou a occupé jadis, au minimum 10 % du territoire ou s'il a colonisé la majeure partie de ses habitats potentiels (même si ceux-ci sont rares).

**Sténonaturalisé** : Plante non indigène se propageant localement en persistant au moins dans certaines de ses stations. À l'échelle régionale, nous considérerons un taxon comme sténonaturalisé s'il remplit à la fois les deux conditions suivantes :

- Occupation de moins de 10 % du territoire et occupation d'une minorité de ses habitats potentiels. Au-delà, il sera considéré comme Eurynaturalisé ;
- Observation, dans une même station, sur une durée au moins égale à 10 ans avec une vigueur significative des populations : 1) au moins renouvellement régulier des effectifs pour les plantes annuelles et bisannuelles 2) propension à l'extension par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus) dans le cas des plantes vivaces, cela dans au moins une de leurs stations.

**Subspontané** : Les taxons subspontanés sont des plantes volontairement introduites par l'Homme pour la culture, l'ornement, la revégétalisation des bords de routes, etc. et qui, échappés de leur culture initiale, sont capables de se maintenir sans nouvelle intervention humaine mais sans s'étendre et en ne se mêlant peu ou pas à la flore indigène. Leurs stations ont donc une pérennité limitée dans le temps (quelques années à quelques dizaines d'années), leur adaptation aux conditions locales est donc moins bonne que pour les espèces naturalisées. Les plantes se maintenant dans les anciens jardins ou parcs à l'abandon (reliques culturelles) sont également intégrées dans cette catégorie.

- Pour les taxons annuels et bisannuels, ce statut correspond à une durée maximale de 10 ans d'observation, dans une même station, des descendants des individus originellement cultivés (au-delà, la plante sera considérée comme naturalisée).
- Pour les taxons vivaces (herbacés ou ligneux), il n'aura pas été observé de propension à l'extension des populations par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus) dans aucune de leurs stations.

**Accidentel** : Les taxons accidentels (pour plus de clarté, nous avons éliminé le terme d'adventice, qu'il vaut mieux réserver aux plantes compagnes des cultures) sont des plantes qui apparaissent fortuitement, soit par des moyens naturels (les oiseaux migrateurs, le vent), soit involontairement par les activités de l'Homme. Il s'agit de plantes peu fréquentes, fugaces, et qui ne sont pas (encore) intégrées dans la flore locale.

- Pour les taxons annuels et bisannuels, ce statut correspond à une durée maximale de 10 ans d'observation dans une même station (au-delà, la plante sera considérée comme naturalisée).
- Pour les taxons vivaces (herbacés ou ligneux), il n'aura pas été observé de propension à l'extension par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus) dans aucune de leurs stations.

### LEGENDES :

(1) : Filoche et al. (2019) Catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France. CBNBP/MNHN. :

- R : espèce Rare
- AR : espèce Assez Rare
- PC : espèce Peu commune
- AC : espèce Assez commune
- C : espèce Commune
- CC : espèce Très commune

(2a) : Arrêté du 20 janvier 1982 modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national (2b) : Arrêté du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Ile-de-France complétant la liste nationale

(3) : Liste rouge régionale de la flore vasculaire d'Ile-de-France (CBNBP 2011) :

- CR : En danger critique d'extinction
- EN : En danger
- VU : Vulnérable
- NT : Quasi menacée
- LC : Préoccupation mineure
- RE : Espèce éteinte en métropole
- DD : Insuffisamment documenté

(4) : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France (2018) - Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions DIREN IDF

- Z : déterminante de ZNIEFF / Z\* : espèce déterminante de ZNIEFF sous condition

### ***Données modernes post 2003***



*Vicia lutea*



*Orchis mascula*



*Dryopteris affinis subsp. borrieri*



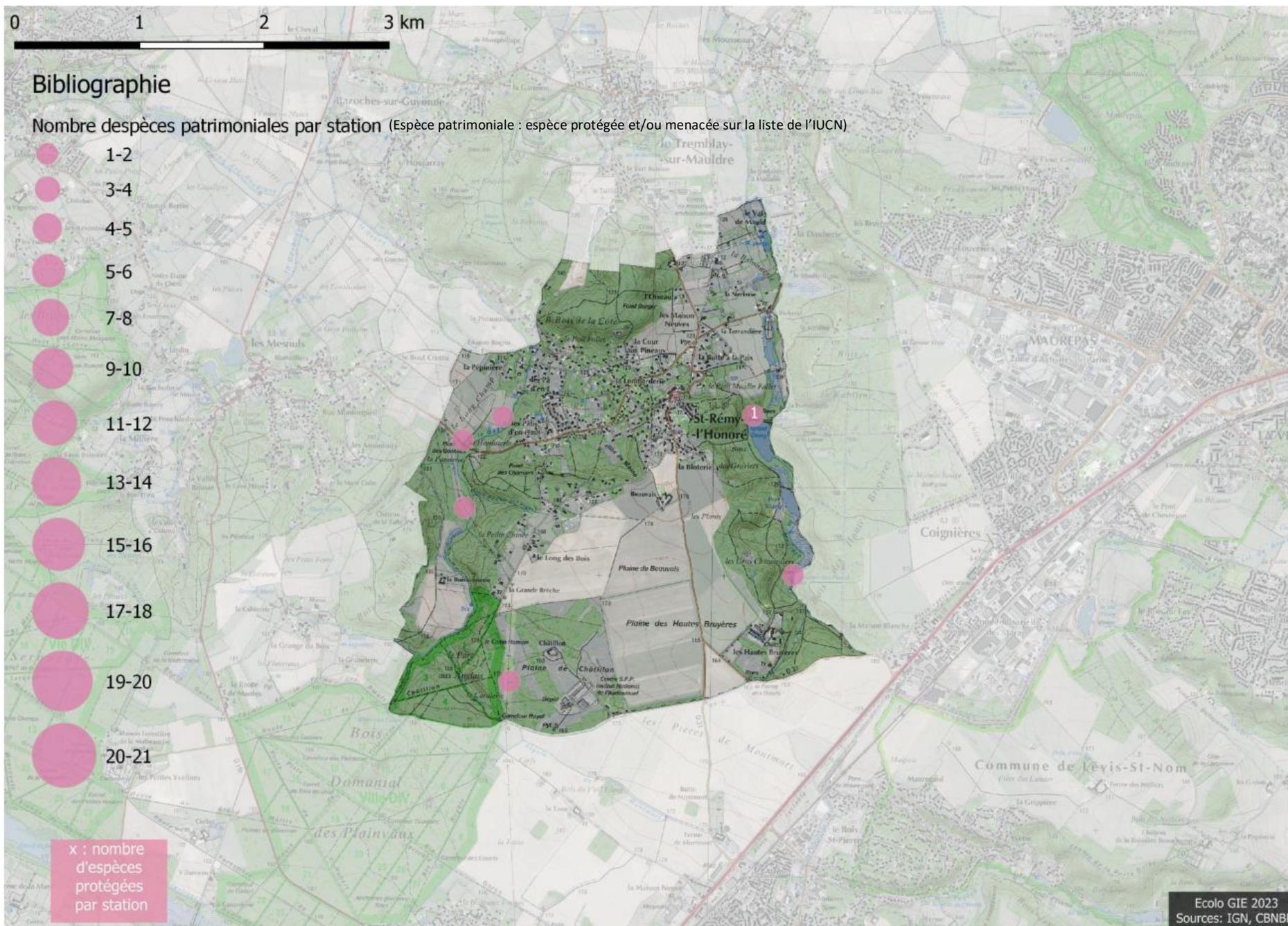
*Pilosella caespitosa*

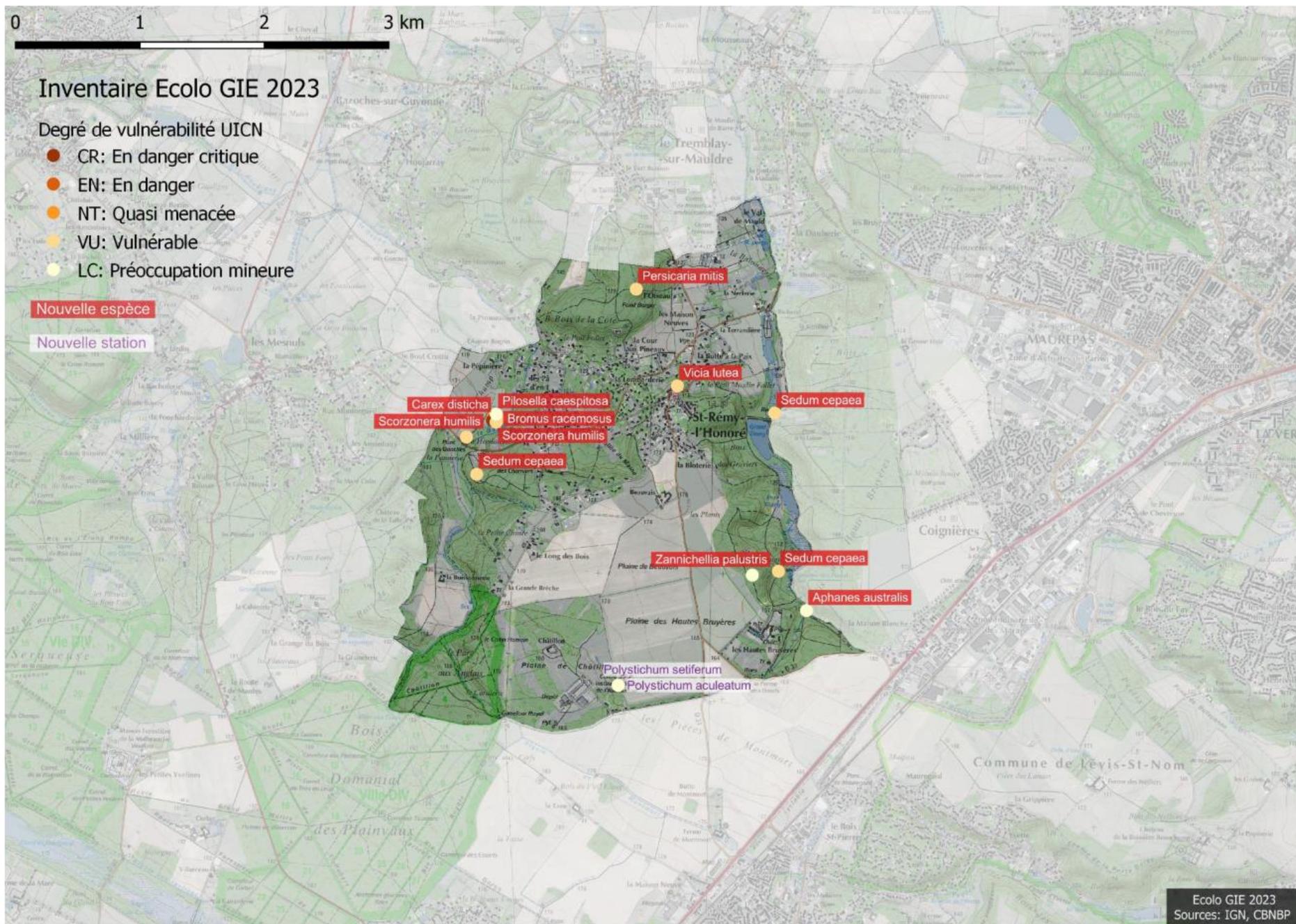


*Persicaria mitis*



*Dactylorhiza majalis*





# INSECTES

Localisée au nord du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, la commune de Saint-Rémy-l’Honoré abrite 91 espèces de papillons de nuit, 29 espèces de papillons de jour, 10 espèces de libellules, et 22 espèces de mantes, criquets et sauterelles pour un total de 835 individus identifiés.

Majoritairement occupée par des cultures et des boisements, la commune abrite une grande diversité d’espèces.

Le tableau suivant présente les périodes les plus favorables par rapport aux phénologies des groupes étudiés.

Tableau 23 : Calendrier des prospections selon la phénologie des groupes étudiés sur la commune en 2023

Mois	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
Passages de nuit	peu favorable	peu favorable	peu favorable	favorable	favorable	très favorable	peu favorable	peu favorable				
Passages de jour	défavorable	défavorable	défavorable	défavorable	favorable	très favorable	défavorable	défavorable				

 défavorable

 peu favorable sauf pour certaines espèces

 favorable

 très favorable surtout pour certaines espèces patrimoniales

Voici le tableau récapitulatif des sessions de terrain réalisées au cours de l'étude en 2023 :

Interventions	Dates de passage	Nombre d'observateurs	Observateurs
Prospection diurne	25/05/2023	1	Raphaël VANDEWEGHE
Prospection diurne	15/06/2023	2	Fanny HARINCK et Raphaël VANDEWEGHE
Prospection diurne	12/07/2023	1	Fanny HARINCK
Prospection nocturne	19/07/2023	1	Alexis Borges
Prospection diurne	08/08/2023	1	Raphaël VANDEWEGHE
Prospection diurne	06/09/2023	2	Fanny HARINCK et Hugo JOSSE
Prospection nocturne	07/09/2023	1	Alexis Borges

Au total, **7 interventions ont été réalisées sur la commune de Saint-Rémy-l'Honoré en 2023** représentant **9 jours-observateur de terrain**. Chaque passage a mobilisé un à deux observateurs. Chaque relevé a été réalisé par des conditions météorologiques globalement favorables à l'observation des groupes indicateurs. Ce dispositif de prospection conséquent a permis d'avoir une forte pression de prospection sur la commune et de détecter aussi bien les espèces de début de saison que les espèces de fin de saison.

## LISTE DES ESPECES D'INSECTES PRESENTES SUR LA COMMUNE

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
Papillons de nuit	<i>Acentria ephemerella</i>	L'Hydrocampe fausse-éphémère	NE			
	<i>Agriphila geniculea</i>	Le Crambus anguleux	NE			
	<i>Agriphila straminella</i>	Le Crambus des chaumes	NE			
	<i>Agrotis segetum</i>	La Noctuelle des Moissons	NM			
	<i>Aplocera efformata</i>	La petite Rayure	NM			
	<i>Atethmia centrigo</i>	La Xanthie topaze	NM			
	<i>Autographa gamma</i>	Le Gamma	NM			
	<i>Cabera pusaria</i>	La Cabère virginale	NM			
	<i>Campaea margaritaria</i>	Le Céladon	NM			
	<i>Camptogramma bilineata</i>	La Brocatelle d'or	NM			
	<i>Cataclysta lemnata</i>	L'Hydrocampe de la lentille d'eau	NE			
	<i>Catoptria pinella</i>	Le Crambus des pinèdes	NE			
	<i>Chiasmia clathrata</i>	Le Réseau	NM			
	<i>Collita griseola</i>	La Lithosie grise	NM			
<i>Colocasia coryli</i>	La Noctuelle du Coudrier	NM				
<i>Conistra vaccinii</i>	L'Orrhodie de l'Airelle	NM				

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Cosmia trapezina</i>	Le Trapèze	NM			
	<i>Cryphia algae</i>	La Bryophile vert-mousse	NM			
	<i>Cydalima perspectalis</i>	La Pyrale du Buis	NE			
	<i>Diachrysia chrysitis</i>	Le Vert-Doré	NM			
	<i>Drepana curvatula</i>	L'Incurvé	NM			
	<i>Dysstroma truncata</i>	La Cidarie roussâtre	NM			
	<i>Ecliptopera silaceata</i>	La Cidarie ochracée	NM			
	<i>Ectropis crepuscularia</i>	La Boarmie crépusculaire	NM			
	<i>Eilema caniola</i>	Le Manteau pâle	NM			
	<i>Endotricha flammealis</i>	La Flamme	NE			
	<i>Ennomos alniaria</i>	L'Ennomos du Tilleul	NM			
	<i>Euchoeca nebulata</i>	La Cidarie de l'Aulne	NM			
	<i>Eupithecia centaureata</i>	L'Eupithécie des Centaurées	NM			
	<b><i>Furcula bicuspis</i></b>	<b>La Harpye bicuspidé</b>	<b>VU</b>			
	<i>Habrosyne pyritoides</i>	La Râtissée	NM			
	<i>Hadena bicurris</i>	La Noctuelle capsulaire	NM			
	<b><i>Heliothis virespila</i></b>	<b>La Noctuelle de la Cardère</b>	<b>VU</b>			
	<i>Herminia grisealis</i>	L'Herminie grise	NM			

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Hydraecia micacea</i>	La Noctuelle de la Pomme de Terre	NM			
	<i>Hypena proboscidalis</i>	La Noctuelle à museau	NM			
	<i>Idaea aversata</i>	L'Impolie	NM			
	<i>Idaea biselata</i>	La Truie	NM			
	<i>Idaea dimidiata</i>	L'Acidalie écussonnée	NM			
	<i>Idaea rusticata</i>	La Phalène rustique	NM			
	<i>Idaea subsericeata</i>	L'Acidalie blanchâtre	NM			
	<i>Ipimorpha retusa</i>	La Cosmie rétuse	NM			
	<i>Jodis lactearia</i>	l'Hémithée éruginée	NM			
	<i>Lacanobia oleracea</i>	La Noctuelle des Potagers	NM			
	<i>Lomaspilis marginata</i>	La Bordure entrecoupée	NM			
	<i>Luperina testacea</i>	La Lupérine testacée	NM			
	<i>Macdunnoughia confusa</i>	La Goutte d'Argent	NM			
	<i>Malacosoma neustria</i>	Le Bombyx à livrée	NM			
	<i>Meganola albula</i>	La Nole blanchâtre	NM			
	<i>Melanthia procellata</i>	La Mélanthie pie	NM			
	<i>Mesoligia furuncula</i>	La Noctuelle furoncule	NM			
	<i>Miltochrista miniata</i>	La Rosette	NM			
	<i>Mormo maura</i>	La Maure	NM			

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Noctua janthe</i>	Le Collier soufré	NM			
	<i>Noctua pronuba</i>	Le Hibou	NM			
	<i>Notodonta dromedarius</i>	Le Chameau	NM			
	<i>Oncocera semirubella</i>	La Phycide incarnat	NE			
	<i>Orgyia antiqua</i>	L'Etoilée	NM			
	<i>Ostrinia nubilalis</i>	La Pyrale du Maïs	NE			
	<b><i>Paracolax tristalis</i></b>	<b>L'Herminie dérivée</b>	<b>VU</b>			
	<i>Patania ruralis</i>	La Pyrale du Houblon	NE			
	<b><i>Pelosia muscerda</i></b>	<b>La Lithosie muscerde</b>	<b>VU</b>			
	<i>Peribatodes rhomboidaria</i>	La Boarmie rhomboïdale	NM			
	<i>Phlogophora meticulosa</i>	La Meticuleuse	NM			
	<i>Phragmatobia fuliginosa</i>	L'Ecaille cramoisie	NM			
	<i>Phycita roborella</i>	La Phycide du Rouvre	NE			
	<i>Polypogon plumigeralis</i>	L'Herminie de la Garance	NM			
	<i>Proxenus hospes</i>	L'Hydrille domestique	NM			
	<i>Psammotis pulveralis</i>	Le Botys poudreux	NE			
	<i>Pseudoips prasinanus</i>	La Halias du Hêtre	NM			
	<b><i>Pseudoterpna pruinata</i></b>	<b>L'Hémithée du Genêt</b>	<b>VU</b>			
	<i>Ptilodon capucina</i>	La Crête-de-Coq	NM			

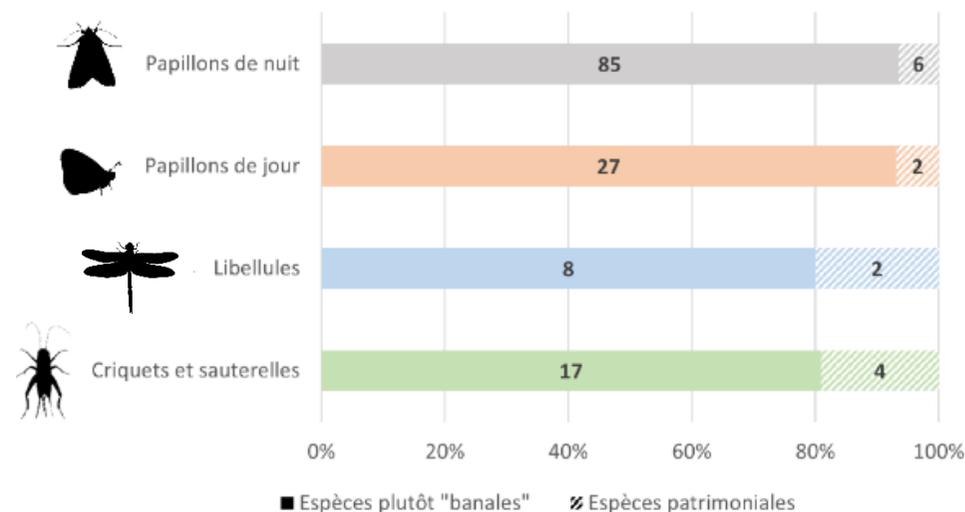
Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Pyrausta aurata</i>	La Pyrauste de la Menthe	NE			
	<i>Pyrausta despicata</i>	La Pyrauste du Plantain	NE			
	<i>Rivula sericealis</i>	La Soyeuse	NM			
	<i>Schrankia costaeatrigalis</i>	L'Hypénode du Serpolet	NM			
	<i>Selenia dentaria</i>	L'Ennomos illunaire	NM			
	<i>Sphrageidus similis</i>	Le Cul-doré	NM			
	<i>Tethea or</i>	L'Or	NM			
	<b><i>Thumatha senex</i></b>	<b>La Nudarie vieille</b>	<b>VU</b>			
	<i>Thyatira batis</i>	La Batis	NM			
	<b><i>Tiliacea citrigo</i></b>	<b>La Xanthie citronnée</b>	<b>VU</b>			
	<i>Timandra comae</i>	La Timandre aimée	NM			
	<i>Triodia sylvina</i>	La Sylvine	NM			
	<i>Tyta luctuosa</i>	La Noctuelle en deuil	NM			
	<i>Watsonalla binaria</i>	Le Hameçon	NM			
	<i>Xanthorhoe designata</i>	La Désignée	NM			
	<i>Xanthorhoe ferrugata</i>	La Rouillée	NM			
	<i>Xanthorhoe spadicearia</i>	L'Oxydée	NM			
	<i>Xestia c-nigrum</i>	Le C-noir	NM			
	<i>Xestia xanthographa</i>	La Trimaculée	NM			
<b>Total</b>	<b>91 espèces</b>		<b>6 espèces d'intérêt patrimonial "moyen"</b>			
<b>Papillon de jour</b>	<i>Aglais io</i>	Paon du jour	LC	CC		
	<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	LC	C		

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail	LC	AC		
	<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la Ronce	LC	AR		
	<i>Callophrys rubi</i>	Thècle de la Ronce	LC	PC		
	<i>Carcharodus alceae</i>	Hespérie de l'Alcée	LC	PC		
	<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des Nerpruns	LC	C		
	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	LC	C		
	<i>Colias crocea</i>	Souci	LC	AC		
	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	LC	C		
	<b><i>Iphiclides podalirius</i></b>	<b>Flambé</b>	<b>NT</b>	<b>AC</b>	<b>Conditions</b>	<b>R</b>
	<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	LC	AC		
	<i>Leptidea sinapis</i>	Piéride de la Moutarde	LC	AC	Conditions	
	<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	LC	AC		
	<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	LC	CC		
	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	LC	C	Conditions	
	<b><i>Melitaea athalia</i></b>	<b>Mélitée du Mélémpyre</b>	<b>LC</b>	<b>AR</b>	<b>Oui</b>	<b>R</b>
	<i>Ochlodes sylvanus</i>	Hespérie du Chiendent	LC	AC		
	<i>Papilio machaon</i>	Machaon	LC	C		
	<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	LC	CC		
	<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du Chou	LC	C		
	<i>Pieris napi</i>	Piéride du Navet	LC	C		
	<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la Rave	LC	C		
	<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun	LC	C		
	<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	LC	C		
	<i>Quercusia quercus</i>	Thècle du Chêne	LC	PC		
	<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la Houque	LC	PC		
	<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	LC	CC		
	<i>Vanessa cardui</i>	Belle-dame	LC	CC		

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
<b>Total</b>	<b>29 espèces</b>					<b>2 espèces patrimoniales</b>
<b>Libellules</b>	<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	LC	C		
	<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	LC	C		
	<b><i>Cordulia aenea</i></b>	<b>Cordulie bronzée</b>	<b>NT</b>	<b>AC</b>		
	<i>Gomphus pulchellus</i>	Gomphe joli	LC	PC		
	<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	LC	CC		
	<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	LC	C		
	<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve	LC	AC	Conditions	
	<b><i>Oxygastra curtisii</i></b>	<b>Cordulie à corps fin</b>	<b>VU</b>	<b>RR</b>	<b>Oui</b>	<b>N</b>
	<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	LC	C		
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	LC	C			
<b>Total</b>	<b>10 espèces</b>					<b>2 espèces patrimoniales</b>
<b>Mante</b>	<b><i>Mantis religiosa</i></b>	<b>Mante religieuse</b>	<b>LC</b>	<b>AC</b>		<b>R</b>
<b>Total</b>	<b>1 espèce</b>					<b>1 espèce patrimoniale</b>
<b>Criquet et sauterelles</b>	<i>Calliptamus italicus</i>	Caloptène italien	LC	PC		
	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	Criquet marginé	LC	PC	Conditions	
	<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet verte-échine	LC	AC		
	<i>Chrysocraon dispar</i>	Criquet des clairières	LC	AC		
	<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale commun	LC	C		
	<b><i>Euchorthippus elegantulus</i></b>	<b>Criquet blafard</b>	<b>LC</b>	<b>AR</b>	<b>Oui</b>	
	<i>Gomphocerippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	LC	C		
	<i>Gomphocerippus brunneus</i>	Criquet duettiste	LC	AC		
	<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	LC	AC		
	<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois	LC	C		
	<b><i>Oecanthus pellucens</i></b>	<b>Grillon d'Italie</b>	<b>LC</b>	<b>AC</b>		<b>R</b>

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d’inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Oedipoda caerulescens</i>	Oedipode turquoise	LC	AC		R
	<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène	LC	AC		
	<i>Phaneroptera falcata</i>	Phanéoptère commun	LC	AC		
	<i>Phaneroptera nana</i>	Phanéoptère méridional	LC	PC		
	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	Decticelle cendrée	LC	C		
	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	LC	C		
	<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée	LC	C		
	<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	LC	AC		R
	<i>Tessellana tessellata</i>	Decticelle carroyée	LC	PC		
	<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande sauterelle verte	LC	CC		
<b>Total</b>	<b>21 espèces</b>					<b>4 espèces patrimoniales</b>
<b>Total général</b>	<b>152 espèces</b>					<b>15 espèces patrimoniales</b>

Le plus fort enjeu concernant la commune de Saint-Rémy-l’Honoré concerne les libellules, suivi de près par les orthoptères (criquets et sauterelles). Parmi les espèces de libellules dites patrimoniales, l’une d’entre elle dispose d’une protection nationale en plus d’être classée « vulnérable » sur la liste rouge régionale.



## ESPECES PATRIMONIALES

### Focus sur quelques espèces patrimoniales



Lithosie muscerde – Alexis Borges (OPIE)

La **Lithosie muscerde** (*Perizoma lugdunaria*) est présente presque partout, mais reste très localisée. En région, elle est très régulière dans les milieux humides typés tel que les marécages, prairies et forêts humides mais pas au-delà d'où son statut « vulnérable ». La chenille vit sur les lichens des arbres, notamment ceux des saules (*Salix*) et aulnes (*Alnus*).

L'adulte qui vole essentiellement de mi-juin à fin août en région est sensible aux lumières artificielles nocturnes et sera perturbable au moment de son activité (accouplement, nourrissage, ponte).



Le Grillon d'Italie – R.Vandeweghe (OPIE)

Le **Grillon d'Italie** (*Oecanthus pellucens*) fait l'objet d'une protection régionale. Les adultes affectionnent les prairies à végétations hautes, buissonnantes ou arbustives. Retrouvée dans des biotopes plutôt chauds et secs parfois remaniés ou perturbés, sa détection reste délicate lors de la journée car les individus sont discrets et se confondent avec la végétation desséchée en période estivale. Au crépuscule lors des journées de plein été, les mâles strident par un « chant » fluté et caractéristique. Un individu de l'espèce a été observé sur la commune sur une friche.



Découverte pour les Yvelines

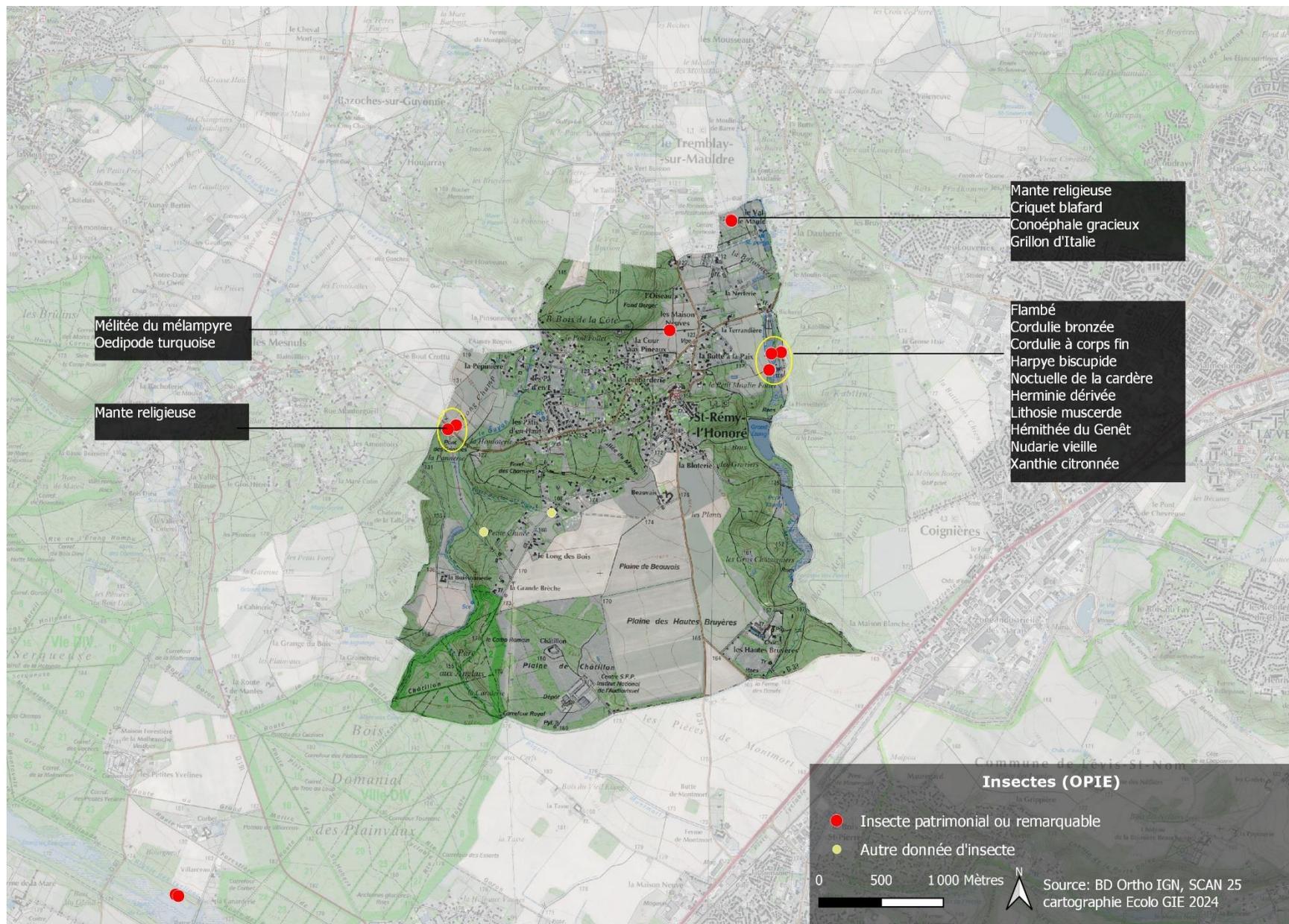
La Cordulie à corps fin – B. Louboutin (OPIE)

La **Cordulie à corps fin** (*Oxygastra curtisii*) est une libellule protégée nationalement. Cet insecte aux yeux verts de la famille des Cordulidés se développe dans les eaux stagnantes et les zones calmes des eaux courantes tels que les rives boisées, les mares et étangs. L'espèce a été retrouvé sur un étang de la commune de Saint-Rémy-l'Honoré, sur une rive boisée, dont la larve a besoin pour s'y cacher. En effet, celle-ci utilise les débris végétaux et les racines comme terrain de chasse. Cette donnée constitue la première mention départementale de l'espèce.

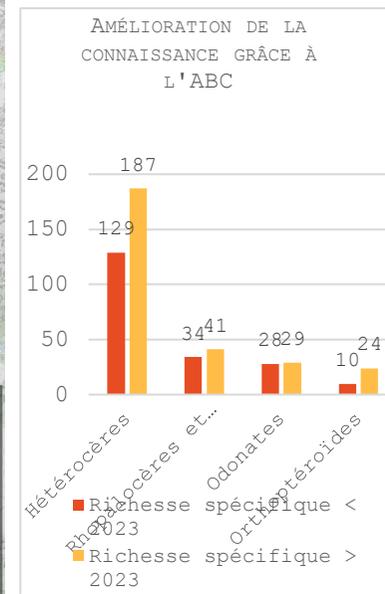


Le Souci – F.Harinck (OPIE)

Le **Souci** (*Colias crocea*) est un papillon de grande taille et munie d'une coloration jaune / orange, cette piéridée ne passe pas inaperçue. Ce papillon s'observe à partir du mois de mars dans divers milieux ouverts moyennement sec et chaud. Il est largement représenté dans les zones fleuries : prairies, zones cultivées, parcs et jardins. Ce papillon ne passe pas l'hiver en Île-de-France mais est un migrateur méridional qui arrive par vagues successives et se reproduit localement. Cette particularité fait que le Souci voit ses effectifs augmenter tout au long de la belle saison. Diverses fabacées telles que le Trèfle ou la Luzerne sont régulièrement utilisées pour la ponte. Un individu de cette espèce a été observé sur la commune.



- ✓ Les inventaires ont permis d'améliorer la connaissance principalement sur les hétérocères (groupe généralement le moins étudié)
- ✓ **58** nouvelles espèces d'hétérocères, une nouvelle espèce pour le département
- ✓ **7** nouvelles espèces de rhopalocères
- ✓ **1** nouvelle espèce d'odonate qui est une découverte pour le département !
- ✓ **14** nouvelles espèces d'orthoptéroïdes



# REPTILES

5 espèces de reptiles sont présentes sur la commune de Saint-Rémy-l'Honoré.

## LISTE DES ESPECES DE REPTILES RECENSEES

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRR (1)	RR (2)	PN (3)	DHFF (4)	ZNIEFF (5)	Dernière obs St-Remy
<i>Anguis fragilis</i> Linné, 1758	Orvet fragile	LC		art. 3	-		E 2023
<i>Coronella austriaca</i> Laurenti, 1768	Coronelle lisse	NT		art. 2	An. IV	Z	E 2023
<i>Natrix helvetica</i> (Lacépède, 1789)	Couleuvre helvétique	LC		art. 2	An. IV		E 2023
<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	LC		art. 2	An. IV		E 2023
<i>Zootoca vivipara</i> (Lichtenstein 1823)	Lézard vivipare	NT		art. 3	An. IV	Z	E 2023

### LEGENDE :

**(1)**: Liste Rouge des espèces menacées en France : Reptiles et Amphibiens de France Métropolitaine. UICN-MNHN – SHF 2015)

CR : EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION

EN : EN DANGER

VU : VULNERABLE

Autres catégories :

RE : Espèce éteinte en métropole / NT : QUASI MENACEE (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises) / DD : Insuffisamment documenté

**(2)** : Evaluation des amphibiens et reptiles d'Île-de-France pour l'élaboration d'une liste rouge régionale ARB, SHF, 2022 :

CR : EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION

EN : EN DANGER

VU : VULNERABLE

Autres catégories :

RE : Espèce éteinte en métropole / NT : QUASI MENACEE (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises) / DD : Insuffisamment documenté

**(3)** Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection, NOR : TREL2034632A, JO, 11 février. L'article 2 de l'arrêté étend la protection des espèces à leur habitat

**(4)** : Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune et de la flore sauvages

**(5)** : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Île de France (2018) Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Île-de-France. Cachan, éditions

DIREN IDF /

## ESPECES PATRIMONIALES

Sur la commune de Saint-Rémy-l'Honoré, 5 espèces sont patrimoniales dont le Lézard vivipare et la Coronelle lisse sont quasi-menacés.

- L'ensemble des reptiles est protégé en France au titre de l'article 2 de l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des reptiles et amphibiens protégés sur l'ensemble du territoire, et les modalités de protection. L'article 2 étend la protection des espèces à leur habitat.
- 2 espèces sont déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France.
- 4 espèces sont inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitat
- 2 espèces présentent un statut de conservation défavorable (NT / VU / CR / EN) en Île-de-France.

La **Coronelle lisse** (*Coronella austriaca*) est une couleuvre relativement élancée, protégée à l'échelle nationale, inscrit à l'annexe IV de la Directive Habitat, classée quasi-menacée à l'échelle francilienne et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France. L'espèce affectionne les sites ensoleillés, rocheux comme les carrières, murs de pierres sèches ou accotements partiellement couverts de végétation, le tout à proximité de forêt. La Coronelle est une espèce diurne, assez discrète qui se nourrit de lézard, mais aussi d'autres serpents. Elle a été contactée en juin 2023 aux Hautes Bruyères.



Coronelle lisse – Adobestock

Le **Lézard vivipare** (*Zootoca vivipara*) est un lézard protégé par l'article 3 sur l'ensemble du territoire français. Il est inscrit à l'annexe IV de la Directive Habitat, classé comme quasi menacé et est déterminant de ZNIEFF en Île-de-France. Ce lézard fréquente une grande variété d'habitats avec une certaine humidité et un abondant couvert herbacé : lisières et clairières de forêts, haies, voies de chemin de fer, etc. L'espèce a été contactée à l'est du château de la Talle en juin.



Lézard vivipare - Adobestock

La **Couleuvre helvétique** (*Natrix helvetica*) est protégée par l'article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021, et est inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitat. Cette espèce est liée aux zones humides et aquatiques : prairies humides, mares et étangs. Plusieurs observations autour des différents étangs de la commune.



Couleuvre helvétique - Adobestock

Le **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*) est protégé en France au titre de l'Arrêté du 8 janvier 2021, article 2. Il affectionne les micro-habitats ouverts et chaud tels que les clairières ou les murets. L'espèce utilise également les accotements des voies de communication s'ils sont végétalisés et bien exposés. Il est en régression dans la première

couronne francilienne du fait de la raréfaction des milieux nécessaires à sa reproduction ; pierriers, éboulis et murs pourvus de failles et de fissures. Une dizaine d'observations, essentiellement dans le village et les hameaux.

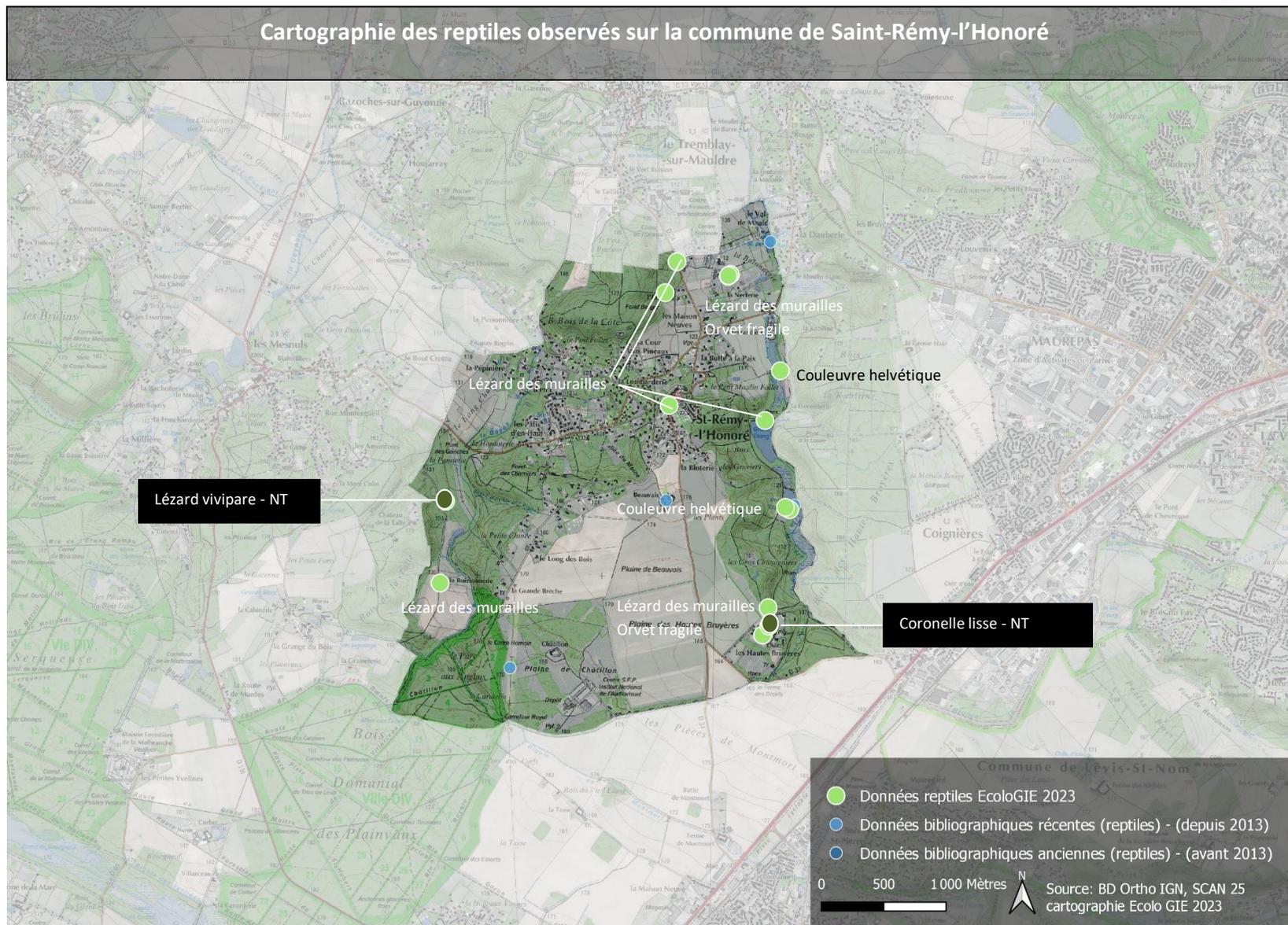


Lézard des murailles - Adobestock

**L'Orvet fragile**, (*Anguis fragilis*) est un lézard apode à l'aspect de serpent protégé en France par l'article 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021. Il affectionne les habitats frais et ombragés comme les prairies à végétation haute, les boisements, etc. C'est une espèce plastique assez fréquente au sein des jardins. L'espèce a été observée à la Nerterie en juin, et aux Hautes bruyères en juin également.



Orvet fragile – Adobestock



✓ **21 données de reptiles** observées depuis 2013 sur la commune de Saint-Rémy-l'Honoré

✓ **5 espèces** sont considérées comme présentes sur la commune (vues depuis 2013), toutes observées en 2023

✓ **2 espèces** sont quasi-menacées en Île-de-France

# OISEAUX

Sur la commune de Saint-Rémy-l'Honoré, 81 espèces d'oiseaux ont été recensées en période de nidification (15 avril – 15 juillet), dont 64 ont été observées en 2023.

## LISTE DES ESPECES NICHEUSES PRESENTES SUR LA COMMUNE DE SAINT-REMY-L'HONORE

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes		Protection	Europe	ZNIEFF IdF	Dernière
		Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France				
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	TC	TC	TC	NT	LC	art.3			E 2023
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	TC	TC	TC	VU	NT				E 2023
Autour des Palombes*	<i>Accipiter gentilis</i>	TR	TR	TR	EN		art.3	An. I	ZN	E 2023
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3			E 2023
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	C	C	PC	NT	LC	art.3			E 2023
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	C	C	-	NT	LC	art.3			E 2023
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	PC			NA	NAa	cha			G 2019
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	C			NT	VU	art.3			E 2023
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3			E 2023
Busard St-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	R	PC	R	VU		art.3	An. I	ZN	E 2023
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	PC	PC	PC	LC		art.3			E 2023
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	C	C	C	LC		cha		ZH*	E 2023
Canard mandarin	<i>Aix galericulata</i>	TR			NA					G 2019
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	C	C	C	NT	VU	art.3			E 2023
Chevalier cul-blanc	<i>Tringa ochropus</i>	-	*MPC	*HTR			art.3			G 2019
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	C	C	C	LC	LC	art.3			G 2021
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	C	C	C	LC	LC	cha			E 2023
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	TC	TC	TC	LC	LC	cha			E 2023
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	C	C	-	NT	LC	art.3			E 2023
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	PC	-	PC	LC	NAa	art.3			G 2019
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	PC	PC	PC	LC		art.3			G 2019
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	C			LC	LC	cha			E 2023
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	PC	PC	PC	NT	NT	art.3			E 2023
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	R	R	-	LC	LC	art.3		ZN	E 2023
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	TC	TC	R	LC	LC	art.3			E 2023
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	TC	TC	-	VU	NT	art.3			E 2023
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	TC	TC	-	LC	LC	art.3			E 2023
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	C	C	C	LC	LC			ZH*	E 2023
Gallinule Poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	C	C	C	LC	LC				G 2019

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes		Protection PN (3)	Europe Dir. Ois. (4)	ZNIEFF IdF Déterminant (5)	Dernière
		Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France				
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	C	PC		LC	LC	cha		E 2023	
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	C	PC	-	VU	NT	art.3		E 2023	
Grande aigrette*	<i>Ardea alba</i>	-	*MTR	*HTR		NT	art.3	An. I	G 2019	
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	PC	PC	PC	LC		art.3	ZH*	E 2023	
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	TC			LC	LC	art.3		E 2023	
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	C	C	C	LC	LC			E 2023	
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	TC	TC	TC	LC	LC			E 2023	
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3		E 2023	
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	PC	PC	PC	LC		art.3	ZH*	E 2023	
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	C	C	-	NT	NT	art.3		G 2019	
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	C	C	-	VU	NT	art.3		E 2023	
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	C	C	-	NT	LC	art.3		E 2023	
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	C	C	C	VU	VU	art.3		E 2023	
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	PC	PC	-	NT	LC	art.3		G 2021	
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	PC	R	R	LC	VU	art.3	An. I	ZN*	
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	TC	TC	TC	LC	LC			E 2023	
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	C			NT	LC	art.3		E 2023	
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3		E 2023	
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3		E 2023	
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	C			LC	LC	art.3		E 2023	
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	C			LC	LC	art.3		E 2023	
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	R	R	O	NT		art.3	An. I	ZN	
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	TC			VU	LC	art.3		E 2023	
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	PC	TC	TC	LC	NT	art.3		G 2019	
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	PC			DD	LC	cha		G 2021	
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	C			LC	LC	art.3		E 2023	
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	PC			LC	LC	art.3	An. I	ZN*	
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	PC			LC	LC	art.3	An. I	ZN*	
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	C			LC	LC	art.3		E 2023	
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	TC			LC	LC			E 2023	
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia</i>	C	TC	TC	LC				E 2023	
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	C	C	C	LC	LC			E 2023	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	TC	TC	TC	LC	LC			E 2023	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3		E 2023	
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	C	C	-	EN	NT	art.3		E 2023	
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	PC	PC	-	VU	NT	art.3	ZN*	G 2019	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	TC			LC	LC	art.3		E 2023	

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes		Protection	Europe	ZNIEFF IdF	Dernière
		Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France	PN (3)	Dir. Ois. (4)	Déterminant (5)	
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3			E 2023
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	C	C	C	LC	NT	art.3			E 2023
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	C	C	-	LC	LC	art.3			G 2019
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	TC	TC	R	LC	LC	art.3			E 2023
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	C	C	-	LC	LC	art.3			G 2019
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	TR	AC	PC	CR	VU	cha		ZN / ZH*	G 2019
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	C	C	PC	EN	VU	art.3			E 2023
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	TC			LC	LC	art.3			E 2023
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	PC	PC	-	VU	LC	art.3	An. I	ZN*	G 2019
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	PC	PC	TR	VU	NT	art.3			E 2023
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	TC			LC	LC				E 2023
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	TC	TC	TC	VU	VU	art.3			E 2023

E 2023 : Espèce vue par Ecologie en 2023 / G XXXX : Espèce issue de la base de données Geonat'IdF avec la dernière année d'observation

## Légendes :

(1) CORIF (2017) Atlas des oiseaux d'Ile-de-France (2009-2014).

**Statut****biologique****Degré de rareté :****Nicheur :****Migrateur et hivernant**

N : espèce nicheuse

O : occasionnel

O : occasionnel

M : espèce migratrice

TR : très rare, de 1 à 20 couples

TR : très rare, de 1 à 50 individus

H : espèce hivernante

R : rare, de 21 à 200 couples

R : rare, de 51 à 500 ind.

S : sédentaire

PC : peu commun, de 201 à 2000 couples

PC : peu commun, de 501 à 5 000 ind.

C : de 2001 à 20 000 couples

C : commun, de 5 001 à 50 000 ind.

TC : de 20 001 couples à 100 000 couples

TC : très commun, de 50 001 à 250 000 ind.

(2b) Liste Rouge des espèces menacées en France : Oiseaux nicheurs de France Métropolitaine. UICN-MNHN – SEOF – ONCFS 2016

(2a) Réactualisation de la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France 2016 :

**Espèces menacées de disparition de France**

CR : En danger critique d'extinction

EN : En danger

VU : Vulnérable

RE : Espèce éteinte en métropole

(3) Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. JORF du 5 décembre 2009

(4) Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseau » : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

(5) Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France (2002) Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions DIREN IDF

**Autres catégories :**

NT : Quasi menacée

LC : Préoccupation mineure

DD : Insuffisamment documenté

NA : Non applicable

## ESPECES PATRIMONIALES

### Liste des espèces patrimoniales observées en 2023.

- 60 espèces sont protégées en France au titre de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire, et les modalités de protection.
- 10 espèces sont déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France sous conditions.
- 8 espèces sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux
- 27 espèces présentent un statut de conservation défavorable (NT / VU / CR / EN) en France, et 56 en Île-de-France.

Sur la commune de Saint-Rémy-l'Honoré, 18 espèces peuvent être considérées comme patrimoniales (sous statut réglementaire) et/ou remarquables (rare, ou présentes sur les listes rouges). En 2023, Ecologie a pu observer 14 de ces espèces.

**L'Alouette des champs** (*Alauda arvensis*) est une espèce classée Quasi Menacé en Liste Rouge UICN des Oiseaux Nicheurs de France et Vulnérable en Ile-de-France. L'espèce a subi un déclin important ces dernières décennies à la suite de la modification des pratiques agricoles, ainsi qu'à la diminution de ses ressources alimentaires. Sur la commune de Saint-Rémy-l'Honoré, elle a été observée à de nombreuses reprises au sein des cultures au sud de la commune. L'espèce est considérée comme nicheuse certaine sur la commune.



Alouette des champs – Adobestock

**L'Autour des Palombes** (*Accipiter gentilis*) est un rapace protégé en France, classé comme En danger (EN) à l'échelle régionale, inscrit à l'annexe I de la Directive Oiseau, déterminant ZNIEFF en Île-de-France, et nicheur Très rare dans la région. L'espèce affectionne les massifs forestiers variés comportant des zones de quiétude plantées de vieux arbres. Observée au sud du Petit étang en juin. L'espèce est considérée comme nicheuse possible sur la commune.



Autour des palombes – Adobestock

Le **Busard Saint-Martin** (*Circus cyaneus*) est un rapace rare en Île-de-France, inscrit à la Directive Oiseaux, classé comme Vulnérable à l'échelle régionale, et déterminant ZNIEFF en Île-de-France. Cet oiseau fréquente des habitats variés comme des cultures, des forêts de résineux, landes sèches. Il niche au sol, dans un endroit protégé par une haute végétation comme les champs et prairies. Un individu a été observé en juillet dans la plaine de Beauvais. L'espèce est considérée comme nicheuse possible sur la commune.



Busard Saint-Martin – Adobestock

Le **Faucon hobereau** (*Falco subbuteo*) est un rapace protégé en France et déterminant de ZNIEFF en Île de France. C'est également un nicheur rare dans la région. Cet oiseau de plaine niche dans des paysages boisés offrant des milieux variés : landes, tourbières, marécage, sol sableux, etc. La ponte est assez tardive, et il peut occuper des nids d'autres espèces (corneille, pie, pigeon, etc.). Il a été contacté à l'est du château de la Talle en juin. L'espèce est considérée comme nicheuse possible sur la commune.



Faucon hobereau – Adobestock

La **Fauvette des jardins** (*Sylvia borin*) est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire, classée Quasi Menacé en Liste Rouge UICN des Oiseaux Nicheurs de France et Vulnérable en Ile-de-France. Ce petit oiseau est inféodé aux milieux buissonnants. Plutôt que les jardins individuels, elle fréquente les bois à clairières, les coupes, les parcs devenus sauvages, les parcs arborés à sous-bois touffus. Observée en juillet 2023 aux Long champs, elle est considérée comme nicheuse probable.



Fauvette des jardins – Adobestock

Le **Gobemouche gris** (*Muscicapa striata*) est classé comme Vulnérable à l'échelle régionale et Quasi-Menacé dans la liste rouge nationale. C'est avant tout un oiseau forestier, il fréquente tous types de boisement à condition qu'il ne soit pas trop fermé. L'espèce a été contactée à plusieurs reprises entre juin et août 2023. L'espèce est considérée comme nicheuse certaine sur la commune.



Gobemouche gris – Adobestock

La **Linotte mélodieuse** (*Linaria cannabina*) est un passereau granivore considéré comme Vulnérable à l'échelle régionale et nationale. La Linotte est une espèce liée aux milieux ouverts à semi-ouverts, qui apprécie les haies et fourrés pour nicher. Elle subit un déclin important depuis les dernières décennies à la suite de la disparition de ses habitats. L'espèce a été vue à plusieurs reprises en juin dans la vallée de la Mauldre. L'espèce est considérée comme nicheuse certaine sur la commune.



Linotte mélodieuse – Adobestock

Le **Milan noir** (*Milvus nigrans*) est un rapace protégé en France, inscrit à l'annexe I de la Directive Oiseau, déterminant ZNIEFF en Île-de-France, et nicheur Rare dans la région. Cette espèce est assez répandue, c'est probablement le rapace le plus commun au niveau mondial. Il fréquente les milieux ouverts parsemés d'arbres, et se tient souvent à proximité de l'eau. Observé dans la vallée de la Mauldre en juin, l'espèce est considérée comme nicheuse possible.



Milan noir – Adobestock

Le **Pouillot fitis** (*Phylloscopus trochilus*) est classé comme En danger (EN) à l'échelle régionale et Quasi-Menacé dans la liste rouge nationale. Le Pouillot recherche les broussailles arbustives des clairières et régénérations forestières, les landes, les pentes broussailleuses sèches ou au contraire les boisements frais, la saulaie, l'aulnaie-frênaie, les peupleraies claires. L'espèce a été contactée en juin et juillet au niveau du pont des Ganches. L'espèce est considérée comme nicheuse probable sur la commune.



Pouillot fitis – Adobestock

Le **Serin cini** (*Serinus serinus*), est un oiseau migrateur partiel qui se nourrit principalement de graines herbacées. Dans notre région, c'est une espèce assez anthropophile qui apprécie les parcs et jardins. Espèce **En danger** à l'échelle régionale, et Vulnérable en Liste Rouge UICN des Oiseaux Nicheurs en France, le Serin cini a été entendu en juin au sein du village. L'espèce est considérée comme nicheuse probable sur la commune.



Serin cini – Adobestock

Le **Tarier pâtre** (*Saxicola rubicola*) est un nicheur peu commun et menacé en Ile-de-France, classé comme Vulnérable à l'échelle régionale et Quasi-Menacé dans la liste rouge nationale. Le Tarier pâtre fréquente les zones qui lui offrent de la végétation basse pour nicher, des perchoirs pour chasser et des postes plus élevés pour surveiller son domaine et se lancer dans les vols nuptiaux. Observée en juillet dans la plaine de Beauvais, l'espèce est considérée comme nicheuse possible.

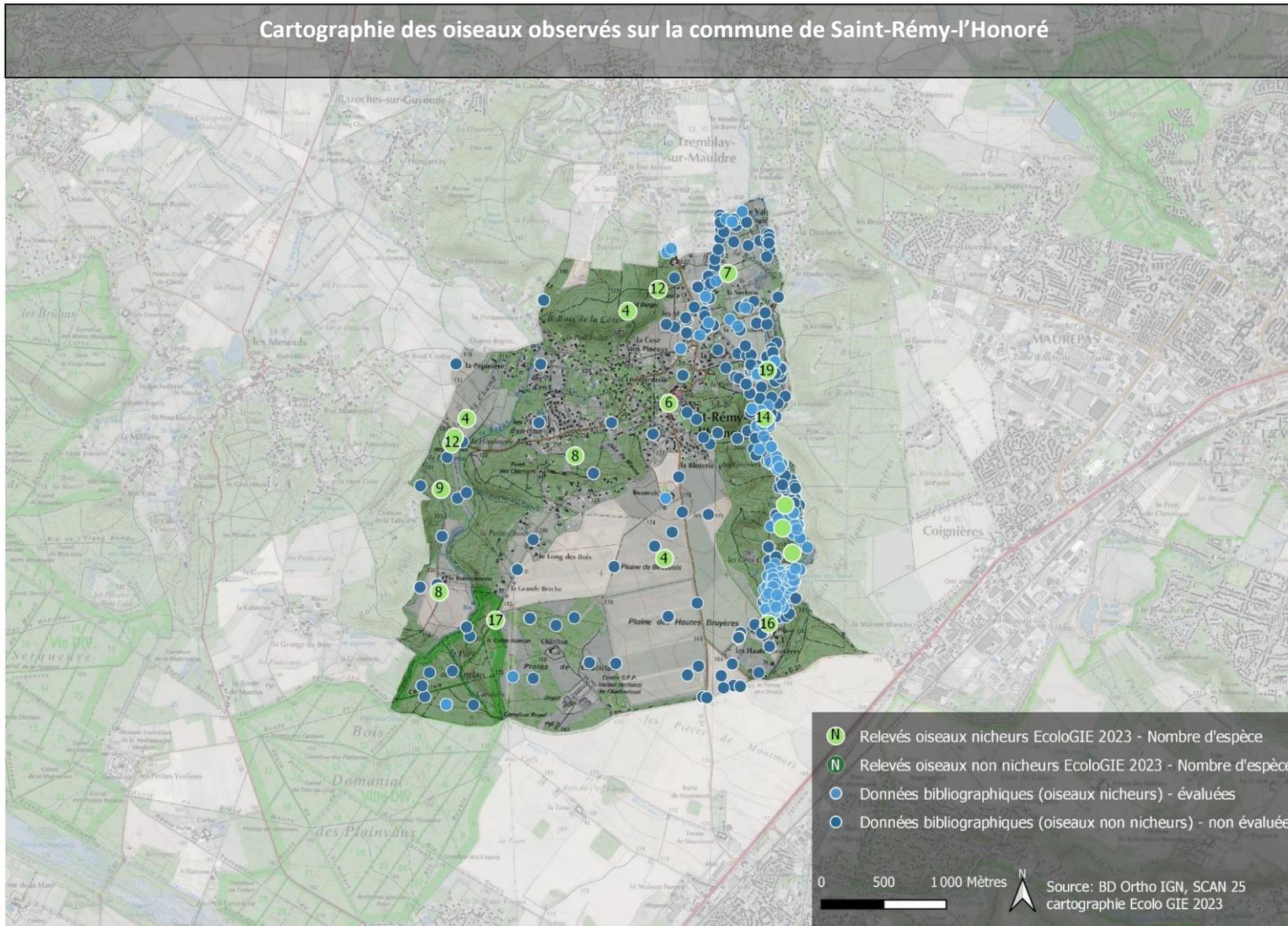


Tarier pâtre – Adobestock

Le **Verdier d'Europe** (*Chloris chloris*) est un petit oiseau verdoyant protégé en France et classé Vulnérable aux échelles régionale et nationale. C'est un nicheur, hivernant et migrateur Très commun, mais en déclin très important depuis 2003. Le Verdier s'installe dans les secteurs boisés ouverts (clairières et lisières forestières), les bocages et les vergers, mais il apprécie aussi le voisinage de l'homme. On le trouve jusqu'en pleine ville, dans les jardins périurbains et les parcs urbains, pourvu qu'on y rencontre des arbres assez hauts. Il utilise parfois les toits des constructions comme postes de chant. Il se nourrit principalement de graines le plus souvent récoltées au sol. Pour nicher, il recherche notamment les résineux, les buissons, les haies et les arbustes à feuilles persistantes, en particulier en début de saison. L'espèce a été entendue en juillet au nord du parc aux Anglais. L'espèce est considérée comme nicheuse probable sur la commune.

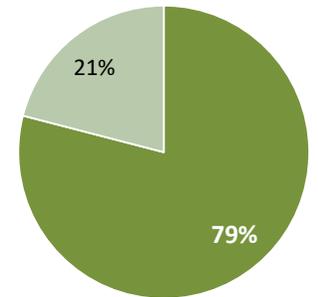


Verdier d'Europe – Adobestock



✓ **387 données d'oiseaux nicheurs collectées** sur la commune de Saint-Rémy-l'Honoré pour **81 espèces nicheuses**

✓ **Plus de 2000 données d'oiseaux non évaluées.** La donnée est soit trop ancienne (avant 2013), soit en dehors des périodes de nidification (15 avril - 15 juillet)

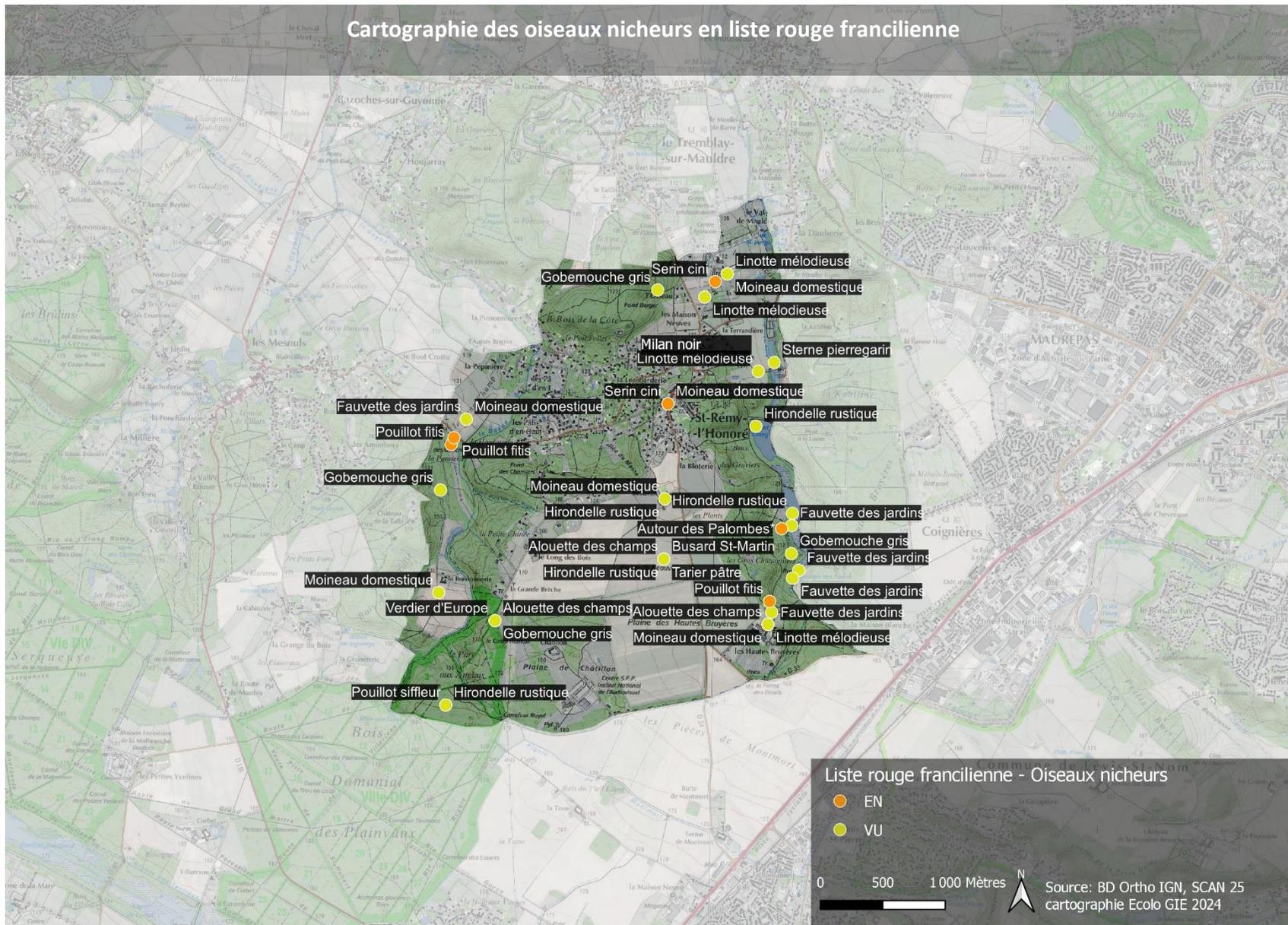


■ Oiseau nicheur observé en 2023 (64)

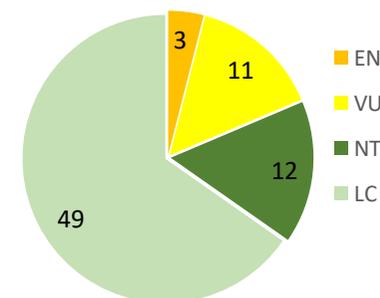
■ Oiseau nicheur non observé en 2023 (17)

✓ **64 espèces** sur les 81 nicheuses ont été observées en 2023

### Cartographie des oiseaux nicheurs en liste rouge francilienne



✓ **14 espèces** sur les 81 nicheuses ont un degré de menace allant de Vulnérable (Vu) à espèce en danger (EN) en Île-de-France



✓ **60 espèces** nicheuses sont protégées par le droit français  
 ✓ **8 espèces** nicheuses sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux  
 ✓ **10 espèces** nicheuses sont déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France sous conditions

# CHIROPTERES

## LOCALISATION DES POINTS D'ECOUTE

Saint Remy 2 : Lisière forestière/ prairie



Saint Remy 1 : Lisière forestière/étang



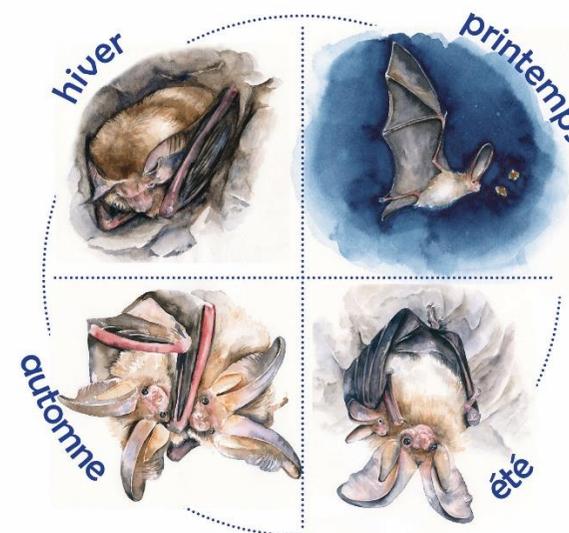
Saint Remy 3 : Chemin Bois



Saint Remy 4 : Chemin Bois

Nom Point	coordonnées du point	Type de milieu
SAINTREMY_1	48.754914 ; 1.892004	Lisière forestière/étang
SAINTREMY_2	48.763194 ; 1.880965	Lisière forestière/ prairie
SAINTREMY_3	48.740356 ; 1.862109	Chemin Bois
SAINTREMY_4	48.741828 ; 1.892953	Chemin Bois

Le cycle de vie comprend quatre phases chez les chiroptères, rythmées par les saisonnalités et impliquant des changements d'habitats et de paramètres physiologiques.



(Source : PNAC)

**Hiver** : Hibernation dans des gîtes aux températures et à l'humidité constantes (cave, cavité souterraine, arbre, etc.). **Forte période de sensibilité !!!**

**Printemps** : Les chauves-souris rejoignent leurs gîtes de transit, où elles reconstitueront leurs réserves.

**Eté** : Rassemblement des femelles dans les nurseries, gîte de mise bas (grenier, clocher d'église, cavité souterraine, etc.). **Forte période de sensibilité !!!**

**Automne** : A la fin de l'été, les jeunes sont indépendants et peuvent explorer de nouveaux territoires. Période de grands rassemblements « swarming » (accouplement).

## LISTE DES ESPECES DE CHIROPTERES RECENSEES

### Espèces recensées

Sur la commune de Saint-Rémy-l'Honoré, 15 espèces sont recensées et 4 complexes d'espèces.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DHF F	PN	LR Fr	LRR	Alcath oé/Dufr ene	PNR
<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Sérotine commune	An.II	Art.2	NT	VU	X	
<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	An.II/ IV	Art.2	NT	NT	Probabl e	
<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton	An.IV	Art.2	LC	EN	X	Gîte
<i>Myotis emarginatus</i> (... Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)	Murin à oreilles Échancrées	An.II/ IV	Art.2	LC	NT	X	
<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Grand Murin	An.II/ IV	Art.2	LC	VU	X	
<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches	An.IV	Art.2	LC	LC	X	Gîte
<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Natterer	An.IV	Art.2	LC	LC	X	Gîte
<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler	An.IV	Art.2	NT	NT	X	
<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Noctule commune	An.IV	Art.2	VU	NT	X	
<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl	An.IV	Art.2	LC	LC	X	
<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839)	Pipistrelle de Nathusius	An.II	Art.2	LC	NT	X	
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	An.IV	Art.2	NT	NT	X	
<i>Pipistrellus pygmaeus</i> (Leach, 1825)	Pipistrelle pygmée	An.II	Art.2	LC	DD	X	
<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux	An.IV	Art.2	LC	LC	X	
<i>Plecotus austriacus</i> (J. B. Fischer, 1829)	Oreillard gris	An.IV	Art.2	LC	DD	X	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DHF F	PN	LR Fr	LRR	Alcath oé/Dufr ene	PNR
<b>Complexe d'espèces</b>							
<i>Myotis alcaethoe</i> / <i>Myotis emarginatus</i>	Myotis alcaethoe / Myotis emarginatus						
<i>Myotis daubentonii</i> / <i>Myotis mystacinus</i>	Myotis daubentonii / Myotis mystacinus						
<i>Pipistrellus kuhlii</i> / <i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrellus kuhlii / Pipistrellus nathusii						
<i>Plecotus austriacus</i> / <i>Plecotus auritus</i>	Plecotus austriacus / Plecotus auritus						Gîte

### Résultats complémentaires du PNR

Ces résultats complémentaires ont été fournis par le Parc Naturel Régional, et sont issus des suivis chiroptérologiques de ces dernières années.

Saint-Rémy-l'Honoré	
Hibernation : 2 gîtes	Colonie de parturition : 1 Murin à moustache
Espèces recensées :	
Murin de Daubenton ( <i>Myotis daubentonii</i> )	
Murin à moustache ( <i>Myotis mystacinus</i> )	
Murin de Natterer ( <i>Myotis nattereri</i> )	
Complexe des Oreillardards ( <i>Plecotus austriacus</i> , <i>Plecotus auritus</i> )	

## ESPECES REMARQUABLES

### Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)

Poids : 3 à 8 gr Envergure : 18 à 24 cm



Facilement observable en tout début de soirée, la Pipistrelle commune a su s'adapter aux milieux urbanisés. Il n'est donc pas rare de la retrouver, en journée, derrière les volets des maisons ou sous les toits. A la nuit tombée, c'est une des rares espèces s'accommodant de la lumière artificielle des lampadaires pour chasser, même si les insectes finissent par mourir d'épuisement en tournant autour de la lumière.

Bien qu'elle soit la chauve-souris la plus présente sur l'ensemble de la région, et que Paris abrite le plus important site d'hibernation français de pipistrelles communes, cette espèce est en régression en Ile-de-France selon les études réalisées par le Muséum qui montrent un déclin de 13% des effectifs entre 2006 et 2019. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne.

### Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*)

Poids : 5 à 10 gr Envergure : 21 à 26 cm



Très proche de la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl ne s'en différencie que par l'observation de ses dents et la mesure de ses doigts. C'est la chauve-souris la plus proche de l'homme qui choisit en priorité des bâtiments pour établir ses colonies ou pour passer l'hiver. Que ce soit au gîte ou en chasse, elle se mêle fréquemment aux autres espèces de Pipistrelles. Présente jusqu'au cœur de la capitale, la Pipistrelle de Kuhl s'adapte mieux que d'autres espèces au contexte urbain de la région. Sa population en Ile de France a tendance à augmenter depuis quelques années bénéficiant d'un élargissement de son aire de répartition vers le nord, probablement dû au réchauffement climatique.

### Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*)

Poids : 6 à 15 gr Envergure : 22 à 25 cm



Proche de la Pipistrelle de Kuhl par sa grande taille, on les différencie par leur formule dentaire. La pipistrelle de Nathusius est une espèce forestière de plaine connue pour ses grands mouvements migratoires. Elle peut parcourir à l'automne plus de 2000 kilomètres. Si elle affectionne les gîtes forestiers, on la retrouve aussi régulièrement en bâtiment pour ses gîtes de mise bas et elle affectionne également les nichoirs.

On ne connaît pas de présence de colonie de mise bas de Pipistrelles de Nathusius sur la région. Cette espèce semble y être localisée et la majeure partie des contacts fait durant la période de reproduction serait des mâles. Par son activité de migration, c'est une des espèces les plus touchées par l'impact des éoliennes. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne.

**Pipistrelle Pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*)**

Poids : 4 à 8 gr Envergure : 19 à 23 cm

Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut



C'est la plus petite espèce de Pipistrelles. Très proche de la Pipistrelle commune elles sont parfois difficiles à différencier en main. Leur signature acoustique est-elle plus différenciante avec des cris plus aigus que les autres espèces. Elles affectionnent particulièrement les milieux proches de grandes rivières, de lacs ou d'étangs. Espèce cryptique et décrite relativement récemment, on manque de données pour correctement qualifier le statut de cette espèce en Île de France. Cependant, la démocratisation des enregistreurs automatiques et la participation à des programmes de science participative comme Vigie Chiro, apportent ces dernières années de plus en plus d'informations sur cette espèce présente dans la région, ce qui permettra sans doute une révision du statut dans les années à venir.

**Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)**

Poids : 18 à 35 gr Envergure : 31 à 38 cm



Crédit : Laurent Arthur - Chauve qui peut

Espèce de plaine, campagnarde ou urbaine, la Sérotine commune montre une grande flexibilité dans le choix de ses habitats de chasse avec une préférence pour les milieux ouverts mixtes et le bocage, les prairies, les zones humides voire les parcs et les jardins. On retrouve régulièrement des colonies de mise bas au sein des habitations.

La Sérotine commune est une espèce relativement bien présente en Île-de-France mais elle souffre d'un déclin régional de -18% d'où son classement en « vulnérable »

**Noctule commune (*Nyctalus noctula*)**

Poids : 17 à 45 gr Envergure : 32 à 45 cm



Crédit : Laurent Arthur - Chauve qui peut

Elle fait partie des plus grandes espèces en Europe. Son pelage, d'un brun clair régulier est présent jusque sur ses ailes. La Noctule commune est une espèce qui peut voler haut et vite et il n'est pas rare de la voir voler en groupe en fin de journée, juste après le coucher du soleil, parfois mêlée aux martinets et aux hirondelles. Elle affectionne particulièrement les anciennes loges de pics positionnées assez haut dans de gros arbres. Cette espèce migratrice met régulièrement au monde des jumeaux, même s'ils ne sont pas toujours du même père.

C'est une espèce pour laquelle nous constatons le plus fort déclin actuellement sur la région. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne. Une gestion forestière non adaptée à ses besoins sur ses habitats et la mortalité due aux éoliennes lors de ses migrations en seraient les causes principales. Son statut au niveau national est passé en Vulnérable.

**Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)**

Poids : 8 à 23 gr Envergure : 26 à 34 cm



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Chauves-souris de taille moyenne, c'est la plus petite des trois Noctules. Facilement identifiable à l'acoustique, la Noctule de Leisler est forestière avec une préférence pour les forêts caduques. On la retrouve également en ville, que ce soit en chasse ou en gîte dans de grand bâtiments ou ouvrages d'art. Espèce migratrice, les femelles sont capables de réaliser des déplacements de plusieurs centaines de kilomètres pour rejoindre leur gîte de mise bas. Le déclin de la Noctule de Leisler est fortement lié à la gestion forestière et à l'implantation d'éolienne. La préservation de vieux arbres à cavités, que ce soit en forêt ou sur les arbres d'alignements est à prendre en compte pour la conservation de cette espèce. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne.

**Murin de Natterer (*Myotis nattereri*)**

Poids : 7 à 12 gr Envergure : 25 à 30 cm

Gîte d'hibernation connu sur la commune



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Espèce typiquement cavernicole. En hiver le Murin de Natterer est reconnaissable à son ventre d'un blanc pur et au bout de ses oreilles recourbées en spatule de ski. Grâce à un vol lent et un sonar précis c'est une chauve-souris glaneuse qui attrape ses proies sur la végétation ou au moment de leur envol. A l'automne, les Murins de Natterer de différentes colonies se regroupent pour l'accouplement sur des sites communs permettant un fort brassage génétique. Le Murin de Natterer est une espèce relativement bien présente en Île-de-France à l'exception de Paris et des départements de la petite couronne.

**Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*)**

Poids : 4 à 8 gr Envergure : 19 à 22 cm

Gîte de parturition connu sur la commune



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Avec ses petites oreilles et sa face très sombre, le murin à Moustache fait partie des trois espèces dites "à museau noir". Changeant régulièrement d'adresse en utilisant un véritable réseau de gîtes sur un territoire peu étendu, il reste néanmoins très fidèle année après année à ses différentes loges et affectionne particulièrement les habitations à l'abandon ou les granges. Régulièrement observé dans les sites d'hibernation souterrains, il n'y est présent qu'en faible effectif. Le Murin à moustaches est principalement connu dans la région en période d'hibernation. L'espèce semble relativement commune dans la région, toutefois elle semble localisée principalement dans les secteurs boisés.

**Murin de Daubenton (*Myotis daubentoni*)**

Poids : 6 à 12 gr Envergure : 24 à 27 cm

Gîte d'hibernation connu sur la commune



Crédit : Laurent Arthur - Chauve qui peut

Particulièrement lié aux zones humides, ce Murin se retrouve particulièrement sous les ponts pour gîter, mais également dans les arbres creux à proximité des zones d'eau. Il est facilement observable à la surface des plans d'eau qu'il rase pour attraper des insectes et parfois de tout petits poissons. Le Murin de Daubenton semble présent sur l'ensemble de la région mais connaît un déclin important. Le maintien des zones humides dans un bon état de conservation serait un point important pour favoriser cette espèce. Son statut au niveau régional est en Danger.

**Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)**

Poids : 6 à 15 gr Envergure : 22 à 24 cm



Crédit : Laurent Arthur - Chauve qui peut

Le Murin à oreilles échancrées est une chauve-souris de taille moyenne reconnaissable à l'échancrure fortement marquée sur ses oreilles. Espèce strictement cavernicole en hiver, on la retrouve en été dans les combles de grand volume, parfois en grande quantité. Il chasse régulièrement dans le feuillage et affectionne les araignées sur leur toile. Amateur également de mouches, on le retrouve régulièrement près des animaux d'élevage et les centres équestres. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne.

Le Murin à oreilles échancrées fait partie des espèces dont l'aire de distribution est en cours d'extension vers le nord. On découvre ses dernières années de nouvelles colonies de mise bas et les effectifs en hibernation sont en augmentation régulière depuis une dizaine d'années

**Grand Murin (*Myotis myotis*)**

Poids : 20 à 40 gr Envergure : 35 à 45 cm



Crédit : Laurent Arthur - Chauve qui peut

C'est une des plus grandes chauves-souris d'Europe. Reconnaisable par sa taille, son ventre blanc et son museau dégagé, le Grand Murin affectionne le monde souterrain en hiver ainsi qu'été si la température de la cavité est suffisamment élevée. On retrouve aussi fréquemment les colonies de mise bas en milieu bâti, comme des combles d'église ou de château.

Très fortement impacté par la rénovation du bâti, le grand murin est source d'inquiétude forte en île de France. Elle est considérée comme Vulnérable sur la liste rouge francilienne. Même si plusieurs colonies ou site d'hivernage sont connues sur la région, un travail de prospection important reste à faire sur l'ensemble des secteurs. Des actions de protections fortes des sites sont à mettre en place systématiquement.

**Oreillard Gris (*Plecotus austriacus*)**

Poids : 6 à 14 gr Envergure : 24 à 30 cm

Gîte d'hibernation connu sur la commune



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Espèce morphologiquement proche de l'Oreillard Roux, l'Oreillard gris est plus anthropophile et se retrouve régulièrement en bâtis. Il recherche des combles chauds d'églises, châteaux ou granges. Difficilement détectable à l'acoustique du fait d'émissions sonores très faibles, il ressort peut dans les études utilisant cette méthode. C'est une espèce sédentaire qui se déplace rarement plus que de quelques kilomètres.

Même s'il semble présent sur toute la région en dehors de Paris et petite couronne, le nombre de données pour cette espèce ne permet pas de lui attribuer un statut fiable.

**Oreillard roux (*Plecotus auritus*)**

Poids : 6 à 14 gr Envergure : 24 à 30 cm

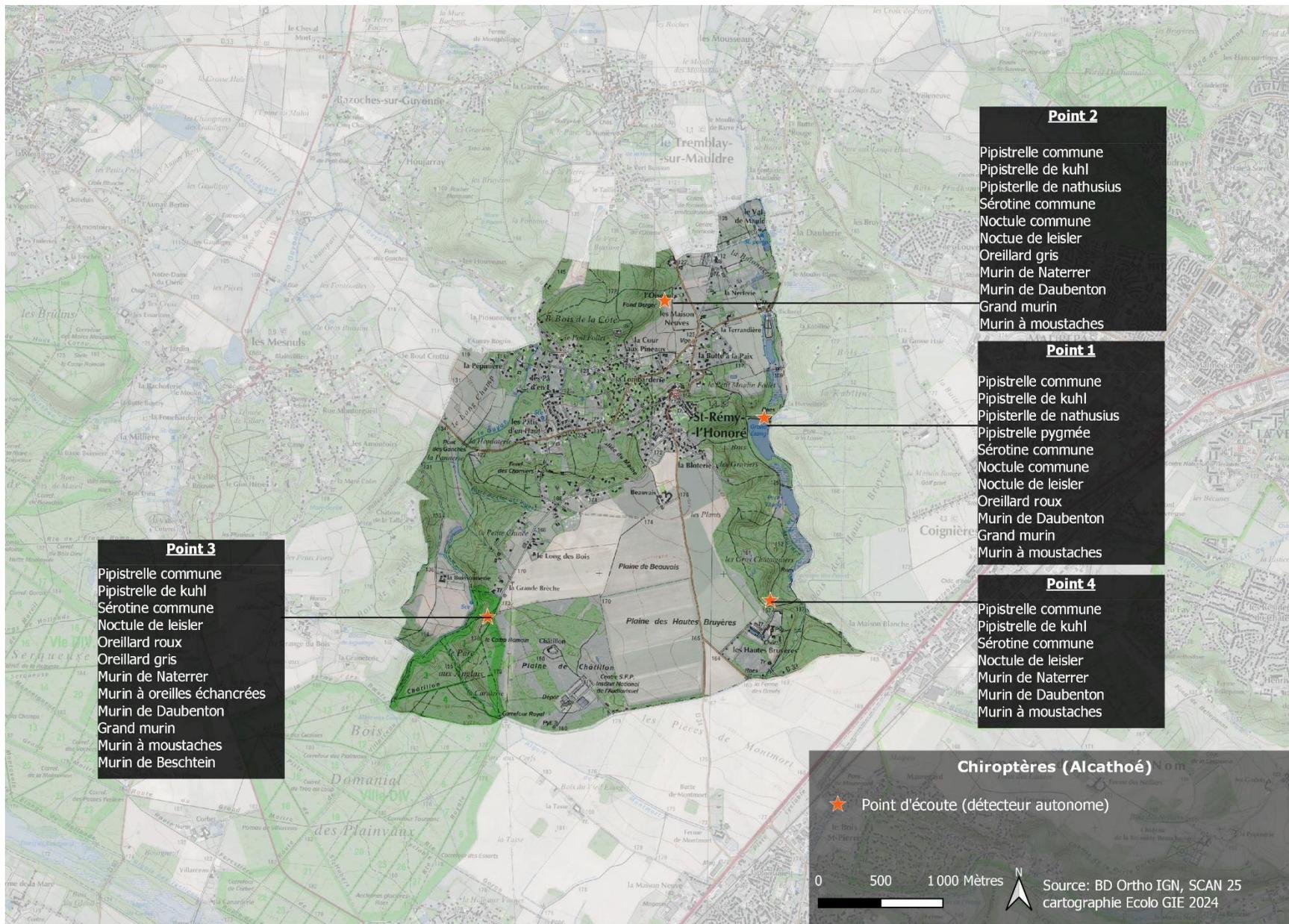
Gîte d'hibernation connu sur la commune



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Les oreillards se distinguent des autres espèces de chauves-souris par leurs oreilles particulièrement proéminentes dont ils se servent pour détecter leurs proies. Les oreillards roux évitent les zones éclairées et semblent particulièrement affectés par le trafic routier. On les retrouve aussi bien dans les plaines agricoles que dans les milieux forestiers, les vergers et les jardins.

Si l'Oreillard roux ne présente pas de déclin avéré dans notre région, sa population reste peu dense mais largement répartie, ce qui a conduit à le classer en « préoccupation mineure ».



- ✓ 2 sessions : 06/07/2023 et 05/09/2023
- ✓ 15 espèces recensées sur la commune et 4 complexes
- ✓ 12 espèces au maximum au point P3 (cumulées sur les deux sessions)



# SITES REMARQUABLES ET D'INTERETS

## 1 – Les Longchamps

Cet ensemble de prairies humides à tendance paratourbeuse héberge un cortège bien conservé avec de nombreuses espèces patrimoniales, notamment de belles populations d'orchidées comme le Dactylorhize de mai (*Dactylorhiza majalis*) et l'Orchis vert (*Dactylorhiza viridis*). Nous retrouvons également le Lézard vivipare, le Pouillot fitis ainsi que le Gobemouche gris qui fréquente ces espaces.

## 2 Vallée de la Mauldre

La vallée de la Mauldre comprend une série de zones humides allant de la source à l'étang accueillant des végétations de roselières et de cariçaias à Osmonde royale, ainsi que des odonates dont la Cordulie à corps fin qui est une découverte départementale. De nombreux insectes fréquentent ces milieux humides, ainsi que le Milan noir, la Linotte mélodieuse, le Gobemouche gris, l'Alouette des champs, et 12 espèces de chiroptères.

Certains secteurs pourraient faire l'objet de gestion ou de restauration en faveur des zones humides.



1 Les longs champs

### 3 Plaine de Châtillon

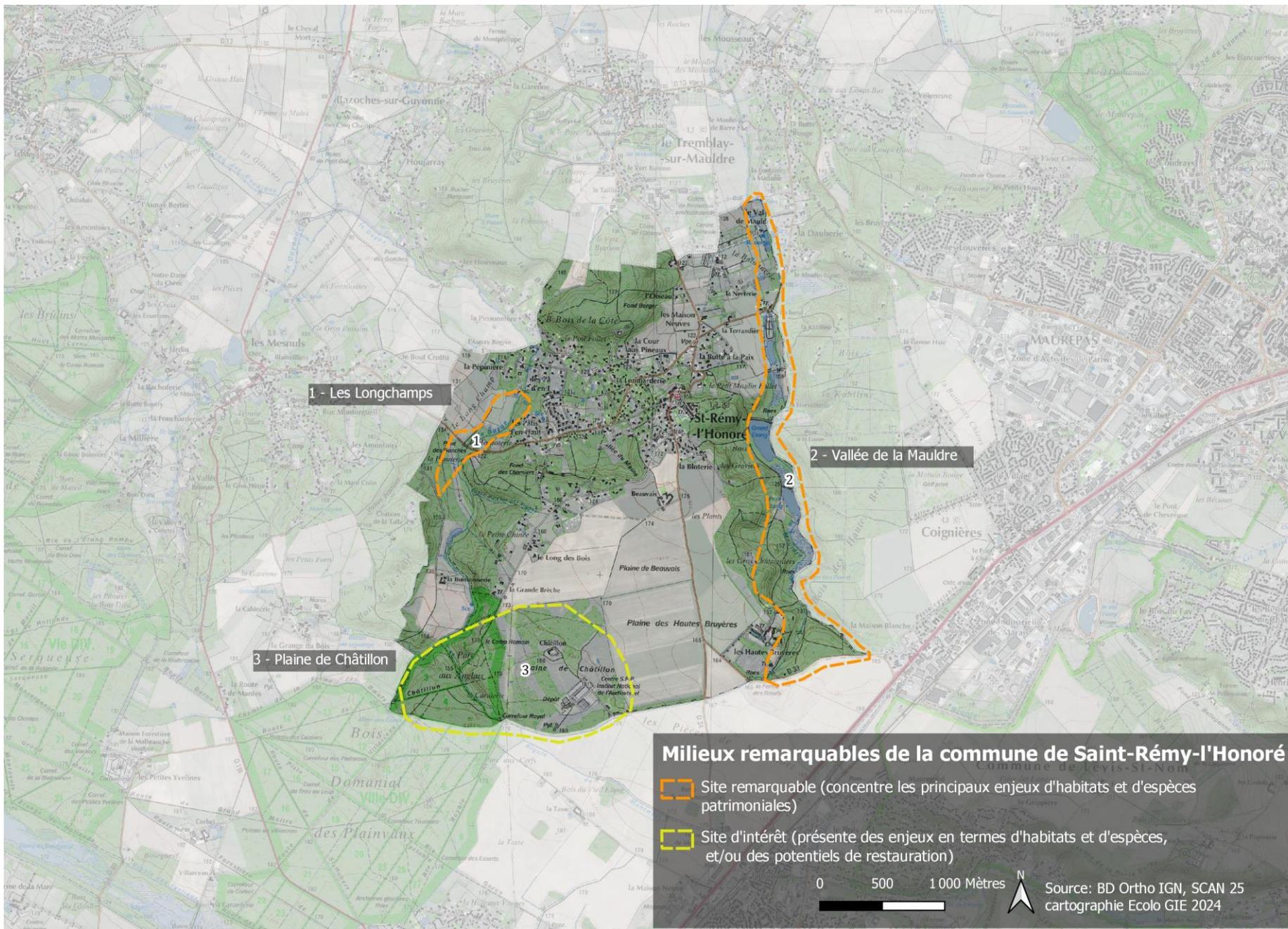
Ce site comprend une partie en plateau avec de jeunes boisements, des friches ouvertes et des mares pourvues d'herbiers notamment sous la ligne à haute tension. Le vallon est occupé par une futaie de hêtres comprenant de vieux sujets et de beaux ourlets avec *Atropa belladonna* qui accueillent notamment l'Alouette des champs, le Gobemouche gris, le Pouillot siffleur ainsi que 12 espèces de chauves-souris.



3 Plaine de Châtillon



2 Vallée de la Mauldre



# PISTES D' ACTIONS PAR SITE

SITES IDENTIFIÉS	ACTIONS SPECIFIQUES PAR SITE
1 Les Longchamps	<p>Cet ensemble de prairies humides à tendance paratourbeuse héberge un cortège bien conservé avec de nombreuses espèces patrimoniales, notamment de belles populations d'orchidées comme le Dactylorhize de mai (<i>Dactylorhiza majalis</i>) et l'Orchis vert (<i>Dactylorhiza viridis</i>). Nous retrouvons également le Lézard vivipare, le Pouillot fitis ainsi que le Gobemouche gris qui fréquente ces espaces.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscription des mares au PLU comme éléments du paysage à préserver.</li> <li>• Enjeu de connexion de milieux ouverts via la ligne THT, création de mares et gestion en prairie de ces espaces, éventuellement en déclassant des EBC ponctuellement sur ce secteur avec enjeu de réouverture des milieux.</li> <li>• Assurer la conservation des prairies encore naturelles de la vallée du Guyon par classement en N au PLU, enjeu d'intérêt régional de conserver ces prairies en fauche, non amandées et non ressemées.</li> <li>• Possibilité d'accroître le potentiel écologique de ce site très riche par des plantations de haies sur la partie agricole du Long Champ, préservation des haies encore existantes.</li> </ul>
2 Vallée de la Mauldre	<p>La vallée de la Mauldre comprend une série de zones humides allant de la source à l'étang accueillant des végétations de roselières et de cariçaias à Osmonde royale, ainsi que des odonates dont la Cordulie à corps fin qui est une découverte départementale. De nombreux insectes fréquentent ces milieux humides, ainsi que le Milan noir, la Linotte mélodieuse, le Gobemouche gris, l'Alouette des champs, et 12 espèces de chiroptères.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscription des mares au PLU comme éléments du paysage à préserver.</li> <li>• Certains secteurs pourraient faire l'objet de gestion ou de restauration en faveur des zones humides, avec ponctuellement des EBC à retirer si besoin.</li> </ul>



	<p>Echanges à avoir avec les propriétaires privés du fond de vallée au domaine des Hautes Bruyères.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intérêt d'une gestion différenciée des berges des étangs le long de la Mauldre, notamment si des parcelles publiques sont présentes ?</li> </ul>
<p>3 Plaine de Châtillon</p>	<p>Ce site comprend une partie en plateau avec de jeunes boisements, des friches ouvertes et des mares pourvues d'herbiers notamment sous la ligne à haute tension. Le vallon est occupé par une futaie de hêtres comprenant de vieux sujets et de beaux ourlets avec <i>Atropa belladonna</i> qui accueillent notamment l'Alouette des champs, le Gobemouche gris, le Pouillot siffleur ainsi que 12 espèces de chauves-souris.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscription des mares au PLU comme éléments du paysage à préserver.</li> <li>• Gestion des friches encore ouvertes de la plaine de Chatillon pour maintien de la biodiversité des oiseaux.</li> <li>• Partie ONF avec peu de levier d'action pour la commune mais enjeu de maintien boisé du vallon et sources du Guyon.</li> </ul>



# PISTES D’ACTIONS PAR ENJEU

ENJEUX IDENTIFIÉS	ACTIONS SPECIFIQUES ENJEUX
<p><b>Les prairies</b></p>	<p>Enjeu fort de maintien d’une agriculture utilisant les prairies naturelles fauchées et / ou pâturées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en avant de la trame verte herbacée dans le PLU, incluant les trames ouvertes liées au Lignes THT, éventuellement réfléchir à la création d’une OAP sur la trame prairiale de la commune y compris en dehors des sites remarquables identifiés (prairies le Long des Bois,...).</li> <li>• Prise en compte des continuités dans les projets, limiter la constructibilité des secteurs en prairies.</li> <li>• Passage en N des prairies naturelles les plus remarquables du Long Champ.</li> </ul>
<p><b>Mares et étangs</b></p>	<p>Une part importante du patrimoine naturel de la commune est liée à la présence de l’eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscription de toutes les mares et plans d’eau au PLU, intégrer des préconisations de gestion différenciée de berges,...</li> <li>• Diagnostiquer les plans d’eau (plan d’eau communal ? et privés, mares forestières, de prairies, privées,...) et envisager des programmes de restauration pour les sites envasés, réouverture de berges,... en partenariat avec le Pnr.</li> <li>• Augmenter la présence des mares en intégrant les créations de mares dans les projets communaux, demander l’intégration de mares dans les projets d’urbanisme pour la gestion des eaux à la parcelle.</li> </ul>
<p><b>Haies</b></p>	<p>Globalement assez peu présentes sur la Commune, les haies permettraient d’accueillir d’autres espèces d’oiseaux notamment, dans les secteurs de prairie. Des projets de plantations seraient intéressants à conduire.</p>



# PLAN D' ACTIONS



## Saint-Rémy l'Honoré Programme d'actions

Les inventaires ont permis d'identifier des sites particulièrement riches en espèces rares.

Nous avons pu constater que la population manifestait un réel intérêt pour les animations proposées, de nombreuses familles en particulier étaient volontaires pour participer aux ateliers ou promenades.

Plusieurs actions peuvent être envisagées

### 1) Valoriser les connaissances acquises, poursuivre la transmission des connaissances aux habitants.

Objectif	Description	Moyens	Échéance
Poursuivre les inventaires participatifs	Faire connaître la plateforme Géo Nature	Moyens de com, médiathèque	moyen terme
Faire connaître les résultats de l'ABC	Soirée publique	Intervention PNR	court terme
Faire connaître le patrimoine local naturel aux habitants	Installer un espace « connaissances locales et biodiversité » à la médiathèque	médiathèque	moyen terme

### 2) Poursuivre les animations auprès des habitants

Objectif	Description	Moyens	Échéance
Poursuivre les animations de sensibilisation	Ateliers et promenades au printemps	Moyen de com, PNR, association Ville Verte	au printemps

### 3) Impliquer les enfants en mobilisant la communauté éducative.

Objectif	Description	Moyens	Échéance
Mise en place d'une aire terrestre éducative	Lieu possible : verger communal	Moyen de com, PNR, équipe enseignante	à moyen terme

### 4) Protéger les milieux naturels

Objectif	Description	Moyens	Échéance
Valoriser la mare communale rue de la Mare	Aménager les abords de la mare, permettre au public de redécouvrir la mare de manière sécurisée	PNR	court terme
Préserver la biodiversité de la plaine agricole	Planter des haies aux abords de certaines parcelles agricoles.	PNR, commune, accord des exploitants agricoles	moyen terme

# Ecolo GIE

*Groupement d'Intérêt Ecologique I*

ECOLO GIE

KBIS 850 255 449 RCS DE CRETEIL

27 RUE PAUL DOUMER- 94520 PERIGNY-SUR-YERRES

[contact@ahecologie.fr](mailto:contact@ahecologie.fr)

[www.Ecolo-GIE.fr](http://www.Ecolo-GIE.fr)

